

# **UFR DES SCIENCES HISTORIQUES ARTISTIQUES ET POLITIQUES**

## **MASTER SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES**

### **MENTION SCIENCES HISTORIQUES**

**Spécialité L'Europe et le monde du Moyen Age à nos jours**

**Spécialité Histoire de l'art**

**Spécialité professionnelle Administration générale et patrimoniale :**

- parcours Archéologie
- parcours Gestion de sites patrimoniaux
- parcours Monde du travail : mémoire et patrimoine (archivistique)
- parcours Administration générale et spécialisation culturelle : lutte contre l'échec scolaire et l'illettrisme

|

|

## • Sommaire

<b>PRESENTATION DE L'UFR .....</b>	<b>P. 4-12</b>
<b>Présentation générale des spécialités recherche. ....</b>	<b>P. 15</b>
Spécialité L'Europe et le monde du Moyen Age à nos jours .....	<b>P. 19</b>
Spécialité Histoire de l'art .....	<b>P. 25</b>
<b>Présentation générale de la spécialité professionnelle</b>	
<b>Administration générale et patrimoniale : .....</b>	<b>P. 31</b>
parcours Archéologie .....	p.39
parcours Gestion de sites patrimoniaux .....	p. 45
parcours Monde du travail : mémoire et patrimoine (archivistique).....	p. 55
parcours Administration générale et spécialisation culturelle :	
Lutte contre l'échec scolaire et l'illettrisme.....	p. 61
Les règles de progression des étudiants de Master .....	p. 71-72
Autres formations proposées par Lille3 .....	p. 73-76
Note relative au harcèlement sexuel à l'université .....	p. 77-78
Les services à l'étudiant .....	p. 79-83

# Les services administratifs de l'unité de formation et de recherche des Sciences Historiques, Artistiques et Politiques

**Directeur** : M. René GREVET

**Responsable administrative** : Mme Brigitte VANYPER

**Le Secrétariat** : ( Bâtiment A, Niveau -1, accueil A3 212a )  
prendre le couloir de gauche face à l'Amphi 3


**M. X** : - Master SHS, mention Sciences historiques et artistiques  
- Master SHS, mention Sciences de l'Antiquité

**Horaire d'accueil des étudiants :**

<i>Lundi</i>	<b>Fermé</b>	14 H 00 - 17 H 00
<i>Mardi</i>	9 H 00 - 12H 00	14 H 00 - 17 H 00
<i>Mercredi</i>	9 H 00 - 12H 00	14 H 00 - 17 H 00
<i>Jeudi</i>	9 H 00 - 12H 00	14 H 00 - 17 H 00
<i>Vendredi</i>	9 H 00 - 12H 00	<b>Fermé</b>

**Comment nous joindre ?**

Par mail : [ufr-histoire@univ-lille3.fr](mailto:ufr-histoire@univ-lille3.fr)

Par  : Université Charles de Gaulle - Lille 3  
UFR Histoire  
BP 60149  
59653 VILLENEUVE D'ASCQ CEDEX

# Les associations étudiantes de l'UFR

## **AEH**

Association des étudiants en histoire.  
bâtiment A / porte A2 360  
Tél et Fax : 03.20.41.61.28, aeh\_lille@yahoo.fr

L'AEH se situe à côté de l'UFR d'histoire. Avec 292 adhérents en 2004/2005, elle est une composante majeure du milieu associatif de Lille 3. Son but est d'aider les étudiants à intégrer, la vie universitaire en les aidant et en les renseignant (localisation des salles, exposés et conseils les plus divers et variés...). Pour la modique somme de 3€/an, elle propose des avantages comme des photocopies à 0.03 €, des tarifs à l'UGC. et au Majestic, ainsi que la mise à disposition d'un ordinateur, d'un scanner et d'une imprimante. L'année est ponctuée de conférences, de soirées et des voyages. Local accueillant et bonne ambiance garantie.

## **Phébus**

Phébus est la seule association d'histoire de l'art de l'université de Lille3. Notre but principal est de vous guider. Nous sommes un lien entre les professeurs et les étudiants, pour cela nous proposons notre aide pour vos exposés, des compléments bibliographiques ou des annales.

Notre association organise également de nombreux voyages en France et à l'étranger, avec la présence des professeurs qui vous accompagnent tout au long de l'année.

Nous mettons aussi notre local à votre disposition où vous trouverez des magazines spécialisés, un ordinateur muni d'une connexion internet et d'une imprimante. Nous vous proposons aussi du thé et du café gratuit, ainsi que des boissons à des prix défiant toute concurrence.

Vous êtes tous les bienvenus !!

Adhésion : 3 euros

Local en A2 358, 1<sup>ère</sup> étage couloir des professeurs d'Histoire et d'Histoire de l'art.  
Tél : 03 20 41 61 38, Fax : 03 20 91 91 71

## **GAUL**

### **Groupe ment Archéologique Universitaire Lillois**

Ensemble d'étudiants en Archéologie de l'Université de Lille 3, le GAUL est une association aux rôles pédagogiques variés. Cette association est ouverte à tous les étudiants d'horizons divers dès la Licence, ainsi qu'au grand public qui souhaite promouvoir l'archéologie.

#### **Les objectifs essentiels sont :**

- D'aider les étudiants en archéologie et en histoire dans leur travail : tutorat, aide aux exposés, annales, etc.
- De promouvoir l'activité archéologique par le biais d'offres de stage, de rencontres avec des professionnels, d'expositions et d'excursions
- De rendre des services aux étudiants : mise à disposition de documentation scientifique, vente de truelles, etc.
- La mise en ligne d'un site web comprenant l'actualité de la recherche et de l'association, ainsi qu'un forum
- L'édition d'un journal, le *Caudex*, traitant de sujets liés à l'archéologie et à l'université

*Local : 1<sup>er</sup> étage, bâtiment A4*

*Mél. : [assogaul@hotmail.com](mailto:assogaul@hotmail.com)*

## **ARCA-Lille**

L'association ARCA-Lille a été créée en décembre 2007, elle regroupe les étudiants en archivistique de Lille 3 de la formation Master Pro Monde du Travail : mémoire et patrimoine.

Cette association a pour but de créer un réseau de communication et d'entraide entre ses membres ainsi que promouvoir notre master professionnel auprès d'un public le plus large possible.

Par ailleurs, l'association désire offrir aux étudiants l'opportunité de rencontrer des professionnels du milieu et de visiter des centres d'archives pour connaître la diversité des archives et les différentes facettes du métier.

L'adhésion à l'association est de 7 euros.

Pour obtenir plus de renseignements, nous contacter :

Courriel : [asso.arca-lille@hotmail.fr](mailto:asso.arca-lille@hotmail.fr)

Site Internet : <http://arca-lille.e-monsite.com/>

## Organisation de l'UFR

L'UFR est administrée par un Conseil élu comprenant enseignants, étudiants, personnels administratifs, ingénieurs techniques, ouvriers et de services ainsi que des personnalités extérieures.

**Directeur, élu pour cinq ans :** René GREVET

**Bureau de l'UFR et équipe de direction :** Le Directeur est assisté dans ses fonctions par un bureau élu et par l'équipe de direction.

**Le Conseil Scientifique :** L'UFR a un Conseil Scientifique qui coordonne sa politique. Il est composé de professeurs et d'autres enseignants - chercheurs, de personnalités extérieures, d'étudiants et de personnel de gestion.

**La Commission des Etudes :** propose la politique pédagogique de l'UFR.

**La Commission Budgétaire :** prépare les délibérations du Conseil de l'UFR en matière financière, aide le directeur et les personnels administratifs dans l'élaboration du budget.

**La Commission des Bibliothèques :** prépare la politique d'achat dans le cadre du Service Commun de Documentation.

Responsable : Isabelle Enaud

# Centre de recherche et bibliothèques

## INSTITUT DE RECHERCHE HISTORIQUE DU SEPTENTRION [IRHiS] – UMR CNRS 8529

Directeur : Daniel DUBUISSON, directeur de recherche (CNRS)

☎ : 03 20 41 60 84

Fax : 03 20 41 64 81

Mail : [daniel.dubuisson@univ-lille3.fr](mailto:daniel.dubuisson@univ-lille3.fr)

Directeur-adjoint : Jean-Pierre JESSENNE, professeur d'histoire moderne  
(Lille 3)

Responsable gestionnaire : Martine AUBRY, IGR

☎ : 03 20 41 62 87

Fax : 03 20 41 69 77

Mail : [martine.aubry@univ-lille3.fr](mailto:martine.aubry@univ-lille3.fr)

*Bibliothèques de Recherche = Bibliothèque Georges Lefebvre*

Contact : Bibliothèque : Corinne HÉLIN

☎ : 03 20 41 63 62

Mail : [corinne.helin@univ-lille3.fr](mailto:corinne.helin@univ-lille3.fr)

*Localisation* : **Bâtiment A – niveau -1 (par rapport au Forum)**

*Ouverture* : **Lundi : 14 h – 17 h 30**

**Mardi – Mercredi – 9 h – 17 h 30**

**Jeudi : 9 h – 12 h 30 / 14 h – 17 h 30**

**Vendredi : 9 h - 13 h**

Les enseignants-chercheurs de l'UFR participent à l'élaboration et à la diffusion de la *Revue du Nord*.

☎ : 03.20.41.63.64

## **I - LA BIBLIOTHEQUE MICHELET - HISTOIRE ET HISTOIRE DE L'ART**

1er étage - Bâtiment vert

### Bibliothécaires :

Mme Roula FAYAD : Section Histoire

Mme Maryse DUBUS : Section Histoire de l'Art

☎ : 03.20.41.62.73

Mél : [bibliotheque.michelet@univ-lille3.fr](mailto:bibliotheque.michelet@univ-lille3.fr)

En Histoire, la bibliothèque rassemble des ouvrages généraux, de nombreux manuels et certains ouvrages spécialisés (actes de colloques,), pour l'ensemble des cycles, pour les périodes médiévale, moderne et contemporaine ; 80% du fonds est informatisé.

En Histoire de l'art, la bibliothèque rassemble les ouvrages consacrés aux périodes médiévale, moderne et contemporaine : usuels, ouvrages généraux, catalogues d'expositions, actes de colloque.... Le fonds est informatisé à 95%.

Un photocopieur noir/blanc est à la disposition des usagers. Les cartes sont vendues et rechargeables à la Bibliothèque centrale.

5 ordinateurs sont prévus pour la recherche bibliographique sur le catalogue commun des bibliothèques d'U.F.R. et de la Bibliothèque centrale, ainsi que pour le catalogue de toutes les bibliothèques universitaires de France (Sudoc), dont 2 équipés en réseau pour la recherche documentaire en ligne (outils bibliographiques de livres ou de périodiques, articles de revues, etc....).

Notre site internet, accessible par le portail de l'Université, vous donnera plus de précisions : <http://www.univ-lille3.fr/fr/documentation/bibliotheques-ufr/michelet/>

# Personnel enseignant de l'UFR

## 1) HISTOIRE

### Histoire Ancienne

M. BENOIST, Professeur, histoire romaine  
Mme CHANKOWSKI, Maître de conférences, IUF, histoire grecque  
M. CHANKOWSKI, Maître de conférences, histoire grecque  
M. CHENE, Professeur Agrégé  
M. DHENNIN, ATER, Égyptologie  
Melle DESHOURS, Maître de conférences, histoire grecque  
M. DEVAUCHELLE, Professeur, égyptologie  
M. JAILLETTE, Maître de conférences, histoire romaine  
M. LACAMBRE, Maître de conférences, histoire et langues orientales  
Mme PARAYRE, Professeur, histoire, archéologie orientale  
Mme SEVE, Professeur, histoire grecque  
Mme VANCAUWENBERGHE, Maître de conférences, histoire romaine  
M. VAN ANDRINGA, Professeur, histoire romaine, histoire des religions  
Mme WIDMER, Maître de conférence, Égyptologie

### Histoire du Moyen Age

M. BECK, Professeur  
Mme BROUSSELLE, Maître de conférences  
Mme GAILLARD, Professeur, histoire médiévale  
M. GERZAGUET, Maître de conférences habilité  
M. KRÖNERT, Maître de conférences  
Mme LECUPPRE – DESJARDIN, Maître de conférences  
M. MERIAUX, Maître de conférences  
M. SCHNERB, Professeur  
Mme BERLAND, ATER

### Histoire Moderne

M. ANNEN, Allocataire moniteur  
M. BAURY, Maître de conférences  
M. BRASSART, Maître de conférences  
Mme DENYS, Maître de conférences  
M. GREVET, Professeur  
M. GUIGNET, Professeur  
Mme HASQUENOPH, Maître de conférences  
M. JAMBU, Maître de conférences  
M. JESSENNE, Professeur  
Mme LEGAY, Maître de conférences habilitée  
M. LEUWERS, Professeur  
M. MORIEUX, Maître de conférences  
Mme PARESYS, Maître de conférences

M. ROSSELLE, Professeur

Histoire contemporaine

Mme APRILE, Professeur

M. BALVET, Professeur Agrégé

M. BARRIERE, Maître de conférences habilité

M. CASTERMANS, Professeur Agrégé

M. CUCHET, Maître de conférence

M. CHANET, Professeur

M. DE OLIVEIRA, Maître de conférences

M. ECK, Professeur

M. GALVEZ – BEHAR, Maître de conférences

M. GUISLIN, Maître de conférences habilité

Mme LALOUETTE, Professeur

M. LEYMARIE, Maître de conférences habilité

M. MARTINANT DE PRÉNEUF, Maître de conférences

M. ROGER, Maître de conférences

M. RULHMANN, Maître de conférences

M. SUARD, Professeur Agrégé

Mme SURUN, Maître de conférences (délégation)

Mme TAMAGNE, Maître de conférences

M. VAVASSEUR - DESPERRIERS, Professeur

## **2) HISTOIRE DE L'ART ET ARCHEOLOGIE**

Histoire de l'Art

Mme BIERE, Maître de conférences, histoire de l'art contemporain

M. BREME, Maître de conférences, histoire de l'art moderne (détachement)

M. CHAPPEY, Maître de conférences, histoire de l'art contemporain (détachement)

M. DEREMBLE, Maître de conférences, histoire de l'art médiéval

Mme ENAUD-LECHIEN, Maître de conférences, histoire de l'art contemporain

M. GIL, Maître de Conférences, histoire de l'art médiéval

M. HECK, Professeur, histoire de l'art médiéval

Mme LEGARE, Professeur, histoire de l'art médiéval contemporain

Mme MAES, Maître de conférences, histoire de l'art moderne

M. MICHEL, Professeur, histoire de l'art moderne

Mme MOUQUIN, Maître de conférence, Histoire de l'art moderne

Mme PREVOST-MARCILHACY, Maître de conférences, histoire de l'art contemporain

Mme RAUX-CARPENTIER, Maître de conférences, histoire de l'art moderne

M. ROBICHON, Professeur, histoire de l'art contemporain

M. TIMBERT, Maître de conférences, histoire de l'art médiéval

## Archéologie

M. ARCE, Professeur, archéologie romaine  
M. BARALIS, ATER, archéologie classique  
M. DERU, Maître de conférences, archéologie romaine et gallo-romaine  
Mme HUBER, Professeur associée, archéologie grecque  
M. KOHL, Maître de conférences, archéologie classique (détachement IFEA)  
Mme LEHOERFF, Maître de conférences, IUF, protohistoire  
M. MULLER, Professeur, archéologie grecque (détachement EFA)  
Mme MULLER-DUFEU, Maître de conférences habilitée, archéologie classique  
Mme PARODI, Maître de conférences, archéologie médiévale  
M. POCCARDI, Maître de conférences, archéologie classique  
M. SANIDAS, Maître de conférences, archéologie grecque  
Mlle WYREMBLEWSKI, ATER, protohistoire

## **3) GEOGRAPHIE**

Mme GOULLLOUX, Professeur Agrégé  
M. JOVENET, Professeur Agrégé  
M. PROST, Professeur Agrégé  
Mme SOULANCE, Maître de conférences  
Mme STEVENOOT, Professeur Agrégé

## **4) SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES**

Mme COSSART, Maître de conférences, sociologie  
M. GERMAIN, Maître de conférences, économie

## **5) LANGUES**

Mme BROWN, Professeur agrégée, espagnol  
M. HILMOINE, Professeur Agrégé, anglais  
M. RIVED, Professeur Agrégé, anglais  
*M. ROBIN, Maître de conférences, (UFR Angellier)*  
M. VAN THIENEN, Professeur Agrégé, anglais

## **6) DROIT**

M. CATTOIR, P.A.S.T  
M. GEVART, P.A.S.T

## **7) LETTRES**

Mme LOUBRY-CARETTE, Professeur Agrégé

## ÉQUIPE DE DIRECTION DE LA MENTION SCIENCES HISTORIQUES

Coordonnée par le responsable de la mention Sciences historiques et artistiques du Master Sciences humaines et sociales, elle rassemble les trois responsables de spécialité ainsi que les responsables des parcours de la spécialité professionnelle.

**Responsable de la mention Sciences historiques:**

Jean-François CHANET

**Spécialité Histoire de l'Art :** François ROBICHON

**Spécialité l'Europe et le monde :** Bertrand SCHNERB

**Spécialité Professionnelle Administration générale et patrimoniale :**

René GREVET

- parcours Archéologie : Anne LEHÖERFF
- parcours Gestion de sites patrimoniaux :  
Jean-Paul DEREMBLE
- parcours Monde du travail : mémoire et patrimoine (archivistique) :  
Matthieu DE OLIVEIRA
- parcours Administration générale et spécialisation culturelle : lutte  
contre l'échec scolaire et l'illettrisme : René GREVET



- **Spécialité L'Europe et le monde du Moyen Age à nos jours**
- **Spécialité Histoire de l'art**

## DESCRIPTIF DE LA FORMATION

Le Master est une formation théorique et disciplinaire de haut niveau, fondée sur des cours, des séminaires et des journées d'études permettant d'aborder puis de maîtriser les instruments, contenus et débats de la recherche en histoire et en histoire de l'art.

Une partie de cette formation pourra être assurée en liaison avec des universités étrangères associées, notamment dans le cadre de la mobilité Erasmus.

---

La formation vise à concilier l'initiation aux méthodes et aux outils de la recherche historique et l'approfondissement d'une formation en sciences humaines et sociales nourrie de culture générale historique.

Elle représente environ 300 heures d'enseignement réparties sur les quatre semestres. La préparation et la rédaction de travaux de recherche constituent l'élément central de la formation tant en M1 qu'en M2.

Une telle formation permet une poursuite d'études vers le doctorat, qui est désormais le nouveau niveau de diplôme à bac + 8 reconnu dans l'Union européenne.

Enfin, la formation de niveau master constitue une étape nécessaire dans la formation des futurs enseignants-chercheurs et chercheurs de l'enseignement supérieur, tant en France qu'en Europe, mais aussi un élément de promotion professionnelle des enseignants du second degré (agrégés et certifiés). Elle permet aussi, notamment par la spécialité histoire de l'art ou par la voie professionnelle, de se préparer aux recrutements spécifiques à cette discipline ainsi qu'aux divers métiers du patrimoine.

## MODALITÉS D'ACCÈS ET CONDITIONS D'ÉTUDES

Les deux spécialités recherche sont ouvertes aux titulaires d'une licence ou d'un parcours d'études supérieures capitalisant 180 crédits ECTS. Elles s'adressent prioritairement à des étudiant-e-s ayant suivi un cursus d'histoire de l'art, d'archéologie ou d'histoire (médiévale, moderne ou contemporaine).

Les étudiant-e-s disposant d'une formation d'histoire ancienne ou d'archéologie peuvent, de leur côté, ou s'orienter vers la spécialité Recherche de la mention Sciences de l'Antiquité, ou encore, en raison de l'existence de passerelles, postuler à la voie professionnelle de la mention Sciences historiques et artistiques.

Plus largement, les étudiant-e-s possédant des acquis scientifiques dans nos disciplines peuvent les faire valoir sous la forme d'un dossier qui sera examiné par la commission pédagogique du master au début du cycle de formation.

Les étudiant-e-s reçu-e-s aux concours publics de recrutement (du type CAPES, agrégation, attaché, administrateur, etc.) ainsi que les admissibles pourront bénéficier d'allègements d'UE sur décision de la commission pédagogique du Master. Voir la rubrique « Contrôle des connaissances ».

La formation comporte l'obligation de maîtriser convenablement une langue étrangère.

Les étudiant-e-s désirant s'inscrire en M1 ou en M2 Recherche doivent veiller :

- à respecter les démarches d'inscription administrative précisées par la scolarité sur le site internet de l'université ;
- à déterminer un sujet de recherche avec un directeur de recherche **choisi parmi les enseignants-chercheurs membres de l'UMR 8529 IRHiS (professeurs et maîtres de conférences)**. Par ailleurs, les étudiant-e-s peuvent toujours rencontrer les enseignants intervenant en Master sur rendez-vous individuel.

*Pour connaître les spécialités des enseignants-chercheurs, prière de se reporter au site internet de l'IRHIS, lien suivant :*

<http://irhis.recherche.univ-lille3.fr/AnnuaireMembrespermanents.html>

## NOTES IMPORTANTES :

1) Le schéma de formation habilité par la Direction des enseignements supérieurs, fondé sur six unités d'enseignement (UE) par semestre, conduit à une **obligation d'assiduité** à plein temps. Toutefois, aux étudiant-e-s qui peuvent justifier d'une contrainte d'emploi salarié, la commission pédagogique du Master propose des modalités adaptées de suivi de la formation.

2) **Le passage en M2 n'est pas automatique.** Conditionné par les résultats obtenus en M1 (il faut avoir obtenu **au moins la mention Assez bien**), il suppose le dépôt d'un dossier comportant un projet de recherche soumis à l'avis de l'équipe de direction du Master, qui doit être validé par une commission au sein de l'École doctorale SHS Lille-Nord de France.

3) La formation de Master peut être suivie dans une université de l'Union européenne par le biais d'une **mobilité Erasmus**. Toutefois, le projet doit faire l'objet d'une information préalable auprès d'un directeur de recherche qui en informera le responsable des opérations Erasmus au sein de l'UFR.

# STRUCTURE DES ENSEIGNEMENTS

## **spécialité L'Europe et le monde du Moyen Âge à nos jours : comprendre le monde par la recherche historique**

Elle comprend les 3 thématiques et spécialités qui sont celles des équipes 2, 3 et 4 de recherche de l'IRHiS (Institut de recherches historiques du Septentrion) :

- Économies et sociétés : territoires, activités et relations sociales
- Sociétés, cultures, représentations
- Pouvoirs, religions, engagements et conflits.

### **M1 premier semestre et second semestre (S1 et S2)**

**UE 1. – Tronc commun de mention (avec la spécialité Histoire de l'art).**

#### **Semestre 1**

1) *Orientations et moyens de la recherche régionale en histoire et histoire de l'art.* Présentation de l'Institut de recherches historiques du Septentrion (UMR 8529 IRHiS).

Date communiquée à la rentrée.

2) *Ateliers « Découverte des moyens documentaires régionaux »* : Service commun de documentation de Lille 3, Musée des Beaux-Arts de Lille, Centre des Archives du Monde du Travail à Roubaix, Archives départementales du Nord à Lille, Archives diocésaines à Lille.

Dates communiquées à la rentrée.

3) Cycle de conférences croisées en histoire et histoire de l'art autour d'œuvres ou de thèmes communs (6 heures).

Calendrier précisé à la rentrée.

**Évaluation : compte rendu écrit.**

#### **Semestre 2**

Cycle de conférences croisées en histoire et histoire de l'art autour d'œuvres ou de thèmes communs (6 heures).

Calendrier précisé ultérieurement.

**Évaluation : compte rendu écrit.**

## **UE 2. – Tronc commun de spécialité : *Épistémologie de l'histoire.***

18 heures, réparties en quatre groupes de TD.

Horaires et noms des enseignants communiqués à la rentrée.

*Évaluation dans le cadre du TD.*

## **UE 3. – Approfondissement des méthodes de l'histoire.**

18 heures. La liste des enseignants sera communiquée à la rentrée.

Horaire : mercredi de 9 h à 10 h 30 ou de 10 h 30 à 12 h selon les options.

5 options par semestre :

### **Semestre 1**

Paléographie et méthodologie médiévales

Paléographie et méthodologies modernes

Méthodologie de l'histoire politique moderne et contemporaine

Outils statistiques et cartographiques

Image et histoire

### **Semestre 2**

Méthodologie de l'histoire médiévale

Histoire des campagnes et des villes modernes

Histoire religieuse moderne et contemporaine

Biographie et prosopographie

Histoire économique et sociale contemporaine

*Évaluation dans le cadre de chaque groupe de TD.*

## **UE 4. – Culture historique générale.**

12 heures CM.

Initiation aux questions nouvelles des concours du CAPES et de l'agrégation.

### **Semestre 1.**

Rome et l'Occident (II<sup>e</sup> siècle avant J.-C. -II<sup>e</sup> siècle après J.-C.).

Cours assuré par M. Olivier Chène.

Horaires communiqués à la rentrée.

### **Semestre 2**

Le monde britannique de 1815 à 1931.

Nom de l'enseignant et horaire communiqués ultérieurement.

*Évaluation : épreuve écrite (questions).*

## **UE 5. – Séminaire d'études spécialisées.**

24 heures, réparties en 12 séances de deux heures. Les séminaires ont lieu, sauf exception, le mercredi.

Les étudiants suivent en priorité le séminaire de leur directeur ou directrice de recherche. La liste des séminaires ainsi que les horaires et les salles seront communiqués à la rentrée.

*Évaluation : au S1, participation au séminaire et rapport d'étape indiquant l'avancement du mémoire ; au S2, soutenance du mémoire.*

### **Note importante sur la soutenance du mémoire de recherche :**

Il est admis par le conseil de master que ce mémoire, d'une longueur limitée et variable, comprise en général entre 60 et 100 pages, peut prendre des orientations diverses selon la nature du projet de l'étudiant-e et de son objet d'étude : soit une étude close sur un sujet qui se suffit à lui-même, soit une sorte d'étude propédeutique qui sera poursuivie et achevée en Master 2, mettant l'accent sur les acquis historiographiques, l'état d'avancement, les moyens et les perspectives de la recherche.

## **UE 6. – Langues vivantes.**

12 heures, sauf exception le mercredi matin ou le vendredi matin.

Sont proposés l'anglais, l'allemand et l'espagnol. Tout autre choix doit faire l'objet d'une justification par le directeur de recherche.

*Évaluation :*

**Semestre 1 : un exercice oral en rapport avec la recherche historique et le mémoire.**

**Semestre 2 : un exercice oral en rapport avec le mémoire.**

## **M 2 semestre 3 et semestre 4 (S3 et S4)**

**UE 1. – Unité d’approfondissement de mention** (commune avec la spécialité Histoire de l’art).

### **Semestre 3**

Histoire des institutions culturelles contemporaines en France.

12 heures. Horaire : mercredi 11 h-13 h en quinzaine.

*Évaluation : épreuve écrite (questions).*

### **Semestre 4**

Cycle de conférences croisées en histoire et histoire de l’art autour d’œuvres ou de thèmes communs

12 heures. Calendrier précisé à la rentrée.

*Évaluation : compte rendu écrit.*

### **UE 2. – Tronc commun de spécialité.**

Étude personnelle encadrée en relation avec le mémoire.

*Évaluation jumelée avec l’UE 5 sous la responsabilité du directeur de recherche.*

### **UE 3 et UE 4. – Unités d’approfondissement associées.**

Suivi méthodologique et disciplinaire du travail de recherche.

Insertion dans les activités de recherche du laboratoire IRHiS (colloques, journées d’études, séminaires de laboratoire, soutenances de thèses et d’habilitations à diriger des recherches).

*Évaluation : compte rendu d’activité remis au directeur de recherches.*

### **UE 5. – Séminaire d’études spécialisées et préparation du mémoire d’études doctorantes.**

12 heures. La liste des séminaires sera communiquée à la rentrée.

*Évaluation :*

**Semestre 3 : rapport d’étape remis au directeur de recherche sur l’avancement du mémoire.**

**Semestre 4 : soutenance du mémoire devant un jury de trois personnes dont au moins deux professeurs et/ou maîtres de conférences habilités à diriger des recherches.**

### **UE 6. – Langue vivante.**

12 heures, le mercredi matin ou le vendredi matin hors journées d’études.

Sont proposés l’anglais, l’allemand et l’espagnol. Tout autre choix doit faire l’objet d’une justification par le directeur de recherche.

*Évaluation : un exercice oral en rapport avec la recherche historique et le mémoire (S 3 et S 4).*

## Synthèse spécialité l'Europe et le monde

	UE1	UE2	UE3	UE4	UE5	UE6
S1	<p>Tronc commun de mention Histoire-Histoire de l'art. Ateliers dans des centres de ressources documentaires.</p> <p>6h CM 3 crédits <b>Coeff 1</b></p>	<p>Tronc commun de spécialité. Épistémologie de l'histoire.</p> <p>18h TD 6 crédits <b>Coeff 2</b></p>	<p>Méthodologie (plusieurs options)</p> <p>18h TD 6 crédits <b>Coeff 2</b></p>	<p>Culture générale historique. Approche des questions de concours.</p> <p>12h CM 3 crédits <b>Coeff 1</b></p>	<p>Séminaire, encadrement de la recherche.</p> <p>24h CM 9 crédits <b>Coeff 3</b></p>	<p>Langue vivante. Traductions, commentaire.</p> <p>12h TD 3 crédits <b>Coeff.1</b></p>
S2	<p>Tronc commun de mention Histoire et Histoire de l'art</p> <p>6h CM 3 crédits <b>Coeff 1</b></p>	<p>Tronc commun de spécialité. Épistémologie de l'histoire.</p> <p>18h TD 3 crédits <b>Coeff 1</b></p>	<p>Méthodologie (plusieurs options)</p> <p>18h TD 6 crédits <b>Coeff 2</b></p>	<p>Culture générale historique. Approche des questions de concours.</p> <p>12h CM 3 crédits <b>Coeff 1</b></p>	<p>Séminaire et mémoire de recherche.</p> <p>24h CM 12 crédits <b>Coeff 4</b></p>	<p>Langue vivante. Traductions, commentaire.</p> <p>12h TD 3 crédits <b>Coeff 1</b></p>
S3	<p>Tronc commun de mention Histoire et Histoire de l'art. Histoire des institutions culturelles.</p> <p>12h CM 3 crédits <b>coeff 1</b></p>	<p>Tronc commun de spécialité. Travail personnel encadré : élaboration du mémoire</p> <p>3 crédits <b>Coeff 1</b></p>	<p>Approfondissement de la méthodologie historique.</p> <p>8h TD 3 crédits <b>Coeff 1</b></p>	<p>Suivi méthodologique</p> <p>8h TD 3 crédits <b>Coeff 1</b></p>	<p>Séminaire de recherche</p> <p>12h CM 15 crédits <b>Coeff 5</b></p>	<p>Langue vivante. Traductions, Commentaire</p> <p>12h TD 3 crédits <b>Coeff 1</b></p>
S4	<p>Tronc commun de mention Histoire et Histoire de l'art.</p> <p>12h CM 3 crédits <b>Coeff. 1</b></p>	<p>Tronc commun de spécialité. Travail personnel encadré : rédaction du mémoire</p> <p>3 crédits <b>Coeff 1</b></p>	<p>Approfondissement de la méthodologie historique.</p> <p>8h TD 3 crédits <b>Coeff 1</b></p>	<p>Suivi méthodologique</p> <p>8h TD 3 crédits <b>Coeff 1</b></p>	<p>Séminaire de recherche</p> <p>12h CM 15 crédits <b>Coeff 5</b></p>	<p>Langue vivante. Traductions, Commentaire</p> <p>12h TD 3 crédits <b>Coeff 1</b></p>



# Spécialité Histoire de l'Art

**La spécialité Histoire de l'Art est organisée selon 4 thématiques :**

- Formes et significations de l'œuvre d'art.
- Histoire des arts du livre et des arts graphiques
- Théories artistiques et systèmes d'interprétation de l'œuvre d'art
- Formes et fonctions architecturales

Ces thématiques recourent les activités de recherche des équipes 1 et 3 de l'IRHiS.

## Master 1

Enseignement organisé selon 5 volets.

1. Tronc commun

**UE 1** commune avec la spécialité L'Europe et le monde voir page 17

2. Enseignement général :

**UE2.** 4 thématiques (et non options) réparties sur les 2 semestres :

- Formes et significations de l'œuvre d'art
- Histoire des arts du livre et des arts graphiques
- Théories artistiques et systèmes d'interprétation de l'œuvre d'art
- Formes et fonctions architecturales

**UE4.** Support et représentation : matières, formes et figures.

Approche des interactions entre supports et représentation du Moyen Age au XXI<sup>e</sup> siècle.

*Évaluation : un oral*

3. Enseignement spécialisé dans la période :

**UE3.** Apprentissage de la recherche

**UE5.** Séminaire sur un thème commun aux trois périodes : « Œuvres d'art et images : entre narration et histoire »

*Évaluation : une note sur l'avancée du mémoire + un oral dans la période de spécialité.*

4. Rédaction d'un mémoire : spécifications variables selon le sujet. Mais critères généraux montrant l'aptitude à la recherche (méthodologie, problématique). Soutenance en juin selon calendrier précisé.

5. Langue vivante : Sont proposés l'anglais, l'allemand, l'espagnol. Tout autre choix doit faire l'objet d'une justification par le directeur de recherche. L'anglais est indispensable pour toutes les communications internationales.

## **Master 2**

Enseignement organisé selon 5 volets.

1. Tronc commun

**UE 1** commune avec la spécialité L'Europe et le monde voir page 20

2. Enseignement général :

**UE2** : les 4 thématiques dans le prolongement du M1

*Evaluation : un oral à la fin du semestre 3.*

3. Séminaire hebdomadaire comprenant les 3 périodes, obligatoire pour tous les étudiants.

En liaison avec les programmes de recherche de l'IRHiS, le séminaire aura pour thème commun : « Des anciens Pays-Bas au Bénélux : création artistique, réception et appropriation. »

*Evaluation : note sur l'avancement du mémoire au semestre 3 / oral au semestre 4 dans le cadre du séminaire.*

4. Langue vivante : Sont proposés l'anglais, l'allemand, l'espagnol. Tout autre choix doit faire l'objet d'une justification par le directeur de recherche. L'anglais est indispensable pour toutes les communications internationales.

## 5. Rédaction d'un mémoire :

*Evaluation : soutenance en juin ou en septembre. Respecter les délais de dépôt du mémoire terminé.*

François Robichon est responsable des questions administratives et de la scolarité. Lui signaler obligatoirement par mail toute absence justifiée pour prise en compte au moment des examens oraux.

Lui signaler en début d'année la langue choisie.

Pour les questions liées à la recherche, voir l'enseignant responsable du mémoire.

Pour toute correspondance, y compris par mail, mentionner vos noms, adresse, téléphone.

Aucun travail écrit n'est accepté par envoi via internet, sauf accord préalable.

Pour les questions liées à la recherche, voir l'enseignant responsable du mémoire.

Le passage du M1 au M2 n'est pas automatique. Il est conditionné par votre moyenne générale et la note au mémoire. L'acceptation se fait sur un projet de recherche qui peut être le prolongement du M1 ou un sujet différent.

## Synthèse spécialité Histoire de l'Art

	UE1	UE2	UE3	UE4	UE5	UE6
S1	TCM 3 crédits 12hCM <b>coeff. 1</b>	TCS 6 crédits 18h CM <b>coeff. 2</b>	UAMH Méthodologie et outils de l'histoire de l'art 6.crédits 18 h TD <b>coeff. 2</b>	UCGH Arts du Moyen Âge ; arts de l'époque moderne ; arts contemporains 3crédits 12 h CM <b>coeff. 1</b>	SES 9 crédits 18h TD <b>coeff. 3</b>	LV 3 crédits 12h TD <b>coeff. 1</b>
S2	TCM 3 crédits 12hCM <b>coeff. 1</b>	TCS 3 crédits 12 h TD <b>coeff. 1</b>	UAMH Méthodologie et outils de l'histoire de l'art 6 crédits 18 h TD <b>coeff. 2</b>	UCGH Arts du Moyen Âge ; arts de l'époque moderne ; arts contemporains 3 crédits 12 h CM <b>coeff. 1</b>	MES Initiation à la recherche Encadrement 12 crédits 18 h TD <b>coeff. 4</b>	LV 3 crédits 12h TD <b>coeff. 1</b>
S3	UAO 3 crédits 12 h CM (histoire+art) <b>coeff. 1</b>	TCS 3 crédits 12h TD <b>coeff. 1</b>	UAMH Problématique recherche 3 crédits 12 h CM <b>coeff. 1</b>	SES Arts du Moyen Âge ; arts de l'époque moderne ; arts contemporains 3 crédits 18 h TD <b>coeff. 1</b>	MED 15 crédits <b>coeff. 5</b>	LV 3 crédits 12h TD <b>coeff. 1</b>
S4	UAO 3 crédits 12 h CM (histoire+art) <b>coeff. 1</b>	TPAM 3 crédits <b>coeff. 1</b>	UAMH Problématique recherche 3 crédits 12 h CM <b>coeff. 1</b>	SES Arts du Moyen Âge ; arts de l'époque moderne ; arts contemporains 3 crédits 18 h TD <b>coeff. 1</b>	MED 15.crédits <b>coeff. 5</b>	LV 3.crédits 12 h TD <b>coeff. 1</b>

### Signes utilisés :

LV : langue vivante

TCM: tronc commun de mention

TCS : tronc commun de spécialité

MES : mémoire d'études supérieures

TPAM : travail personnel  
d'approfondissement méthodologique

MED : mémoire d'études doctorales

UAMH : unité d'approfondissement de  
méthodologie historique

SES : séminaire de recherche et d'études  
supérieures

UAO : unité d'approfondissement dans  
l'option

TC : tronc commun

UCGH : unité de culture générale

# CONTRÔLE DES CONNAISSANCES.

Le Master est placé sous le régime de la session unique longue. Le jury se tient en fin d'année. À la fin du semestre 1 et du semestre 3, le responsable de mention, président du jury, s'assure que chaque étudiant-e a obtenu une note dans chacune des six UE. L'évaluation de toutes les UE relève du contrôle continu, dont les modalités varient selon les UE (exercices écrits à rendre au directeur de recherche, exercices écrits à rendre au responsable de l'UE, contrôles de connaissances en temps limité à la fin du semestre).

La soutenance du mémoire doit avoir lieu avant le 30 juin en M1, avant le 30 septembre en M2.

## **Compensation**

Le diplôme de Maîtrise peut être obtenu par compensation. En revanche, le Master ne peut être obtenu que par capitalisation des UE. Il est donc indispensable d'obtenir une note égale ou supérieure à 10 dans chacune des UE. Les étudiant-es ont la possibilité de se présenter à une épreuve de rattrapage dans le cas où ils/elles n'auraient pas obtenu la moyenne. Toutefois, si le mémoire est jugé irrecevable ou insuffisant, l'étudiant-e est ajourné-e et doit, pour valider l'UE5, donc l'ensemble de son année, prendre une nouvelle inscription l'année suivante.

## **Langue vivante**

L'enseignement de langue est organisé autour de thèmes relatifs au monde concerné (anglo-saxon, germanique ou hispanique) et traités dans la langue choisie. Cet enseignement articulera donc réflexion historique et compétence linguistique, il supposera l'acquisition de connaissances historiques liées aux thèmes abordés et l'aptitude à les restituer dans une langue correcte.

L'évaluation des connaissances donnera lieu à une épreuve orale menée dans la langue choisie. Les étudiants feront une présentation synthétique de leur sujet de mémoire et ils seront interrogés sur le contenu du cours de langue auquel ils auront participé ; ils répondront enfin à quelques questions sur leur recherche et/ou sur le cours.

## **Soutenance**

Les soutenances de mémoires de M1 et de M2 sont orales et publiques. Pour le M1, le jury est composé par le directeur de recherche éventuellement assisté d'un autre enseignant-chercheur de son choix. Pour le M2, le jury est obligatoirement composé de trois membres dont au moins deux professeurs ou habilités.

## **Aménagements d'évaluation pour les salariés**

Sous condition d'un accord préalable des responsables du Master, les exercices de comptes rendus (UE 1 des S1, S2 et S4, UE 3 et 4 des S3 et S4) pourront être aménagés en cas d'impossibilité avérée de suivre les enseignements. Les problèmes éventuellement posés par l'UE 5 (et l'UE 2 en M 2) seront réglés avec le directeur de recherche et soumis à l'accord des responsables du Master.

## **Mesures de validation d'acquis pour les étudiants ayant obtenu des concours de recrutement**

Concours niveau bac + 3 (type attaché...) :

M 1 : validation de l'UE1 et de l'UE 4 (note de 16).

M 2 : validation de l'UE1 (note de 16).

Concours niveau bac + 4 ( type CAPES, agrégation, conservation ... ) :

M 2 : validation des UE 1, UE 3, UE4, UE 6 (note de 16)

Des solutions intermédiaires pourront être envisagées pour les admissibles.

- **spécialité professionnelle**  
**Administration générale et patrimoniale**

- parcours Archéologie
- parcours Gestion de sites patrimoniaux
- parcours Monde du travail : mémoire et patrimoine (archivistique)
- parcours Administration générale et spécialisation culturelle : lutte contre l'échec scolaire et l'illettrisme

## **La spécialité professionnelle Administration générale et patrimoniale comprend 4 parcours :**

parcours Archéologie

parcours Gestion de sites patrimoniaux

parcours Monde du travail : mémoire et patrimoine (archivistique)

parcours Administration générale et spécialisation culturelle : lutte contre l'échec scolaire et l'illettrisme

La capacité d'accueil prévue est entre 12 et 35 étudiants selon la spécialité.

### **OBJECTIF GLOBAL DE LA FORMATION ET PUBLIC VISE**

Il s'agit de former des spécialistes des affaires culturelles au sein des collectivités locales (Conseils régionaux, généraux, districts, mairies...) avec une spécialisation leur permettant d'accroître le champ de leurs compétences générales et de faciliter soit leur recrutement dans la fonction publique d'Etat ou territoriale, soit leur insertion professionnelle dans les secteurs privés ou associatifs. L'effort portera d'abord sur la préparation des concours d'attaché territorial (cadre A : administration générale ou conservation du patrimoine).

Ces formations sont ouvertes aux titulaires d'une licence ou d'un diplôme national Bac+3. Elle s'adresse en particulier aux étudiants ayant préparé en licence à voie professionnalisante, les concours de la fonction publique ou ayant suivi le cursus d'une licence d'histoire, d'histoire de l'art ou d'archéologie. Cette formation en développement culturel est également accessible aux agents du cadre A de la fonction publique, aux cadres du secteur privé et du système associatif, aux professionnels de la conservation du patrimoine désireux d'élargir le champ de leurs compétences. La procédure de validation des acquis peut leur permettre d'obtenir la dispense d'un ou plusieurs modules dans la 1<sup>ère</sup> année de formation.

## BREVES PRESENTATION DES PARCOURS

### ❖ ARCHEOLOGIE

Cette formation préparera aux concours et emplois dans le secteur de l'archéologie, et en particulier le concours d'attaché territorial de conservation (spécialité archéologie).

L'objectif est de former des spécialistes de haut niveau (Bac+5) capables d'animer l'activité archéologique, principalement dans le cadre des collectivités territoriales, d'associations, de musées, de sociétés privées, mais aussi au sein d'autres institutions (locales ou nationales), auxquelles les récentes lois sur l'archéologie préventive (2001 et surtout 2003) confient de nouvelles responsabilités.

La formation développera des compétences élargies dans les principaux domaines qui vont de la fouille à la gestion patrimoniale et à la valorisation de la recherche.

### ❖ GESTION DE SITES PATRIMONIAUX

Cette formation se spécialisera dans la préparation aux différents concours et emplois dans les secteurs du patrimoine et en particulier aux concours d'attaché territorial de conservation (spécialité musée et inventaire)

Elle fournira des compétences élargies à des spécialistes de haut niveau, capables de gérer un site du patrimoine, d'analyser le patrimoine architectural et le décor monumental, de concevoir des projets de mise en valeur d'exposition du patrimoine et d'animer une politique patrimoniale et culturelle au sein des institutions et des organismes de la France du Nord et des pays voisins.

### ❖ MONDE DU TRAVAIL : MEMOIRE ET PATRIMOINE (ARCHIVISTIQUE)

La formation proposée visera d'abord le concours d'attaché territorial de conservation (spécialité archives). Pour promouvoir d'autres possibilités d'insertion professionnelle, elle offrira également aux participants une spécialisation dans la valorisation patrimoniale des entreprises tant au niveau des archives qu'au plan de la culture matérielle.

Avec une solide formation en histoire économique, ces spécialistes seront aptes à promouvoir la culture et la mémoire d'une région ou d'une branche industrielle, d'un secteur géographique, d'une activité artisanale ou agricole, d'une entreprise, pour une stratégie d'image fondée sur la valorisation du passé. Ces spécialistes pourraient également travailler en liaison étroite avec des partenaires institutionnels (DRAC) pour expertiser les fonds archivistiques des diverses entreprises, disparues ou en activité, d'une région ou d'un département.

❖ **ADMINISTRATION GENERALE ET SPECIALISATION CULTURELLE :  
LUTTE CONTRE L'ECHEC SCOLAIRE ET L'ILLETTRISME**

Cette formation préparera d'abord aux concours de la fonction publique d'Etat et territoriale (spécialité administration générale).

Elle fournira également aux participants une véritable spécialisation dans l'élaboration de projets de médiation sociale et éducative pouvant s'insérer dans la politique de développement culturel des collectivités territoriales.

Par leur formation, ces spécialistes seront capables d'établir des diagnostics précis dans le champ des activités culturelles, de concevoir des plans d'action sociale pour combattre ces facteurs d'exclusion que sont l'échec scolaire et l'illettrisme, d'animer et de coordonner des actions dans ce domaine, de dresser enfin une évolution fiable des mesures entreprises et des résultats obtenus.

Sous leur responsabilité, les animateurs territoriaux et les adjoints territoriaux d'animation mettront en œuvre leurs compétences dans les domaines des activités culturelles et du soutien éducatif. Par leur participation à la définition et à la programmation d'une politique culturelle d'ensemble, et en liaison avec les institutions éducatives et les associations relevant de l'ANLCI, ces spécialistes devront susciter et animer une dynamique locale, départementale ou régionale de lutte contre l'échec scolaire et l'illettrisme. La formation est ouverte en M1 à Bac+3 et en M2 à Bac+4 (sous certaines conditions de formation antérieure, notamment en IEP).

# CONCOURS EXTERNE D'ATTACHE TERRITORIAL DE CONSERVATION DU PATRIMOINE

Le concours est organisé par le Centre national de la fonction publique :

[www.cnfpt.fr](http://www.cnfpt.fr)

## LES EPREUVES D'ADMISSIBILITE

Spécialité Archéologie, Archives, Inventaire, Musée et Patrimoine scientifique, technique et naturel :

- Un commentaire portant sur un sujet général relatif sur les civilisations européennes : *4 heures*
- Une note de synthèse à partir d'un dossier composé de documents à caractère scientifique dans le champ patrimonial concerné selon la spécialité du candidat choisie au moment de l'inscription au concours : *4 heures*
- Une composition sur un sujet portant sur la spécialité choisie par le candidat au moment de l'inscription : *4 heures*

## LES EPREUVES D'ADMISSION

Seuls peuvent être autorisés à se présenter aux épreuves d'admission les candidats déclarés admissibles par le jury.

**Spécialité Archéologie, Archives, Inventaire, Musée et Patrimoine scientifique, technique et naturel :**

- Une conversation avec le jury débutant par le commentaire d'un texte à caractère culturel : *30 minutes de préparation et 30 minutes de passage*
- Une interrogation orale portant au choix du candidat, exprimé au moment de l'inscription, sur l'une des options suivantes : *30 minutes de préparation et 30 minutes de passage*

Conservation; médiation culturelle; histoire des institutions de la France; conservation scientifique et technique

- Une épreuve orale de langue comportant une traduction : *20 minutes de préparation et 20 minutes de passage*

Soit, sans dictionnaire, d'un texte dans l'une des langues étrangères suivantes au choix du candidat : allemand, anglais, italien, espagnol, grec, portugais, néerlandais, russe ou arabe moderne ;

Soit, avec dictionnaire, d'un texte dans l'une des langues anciennes suivantes au choix du candidat : latin ou grec ; Suivie d'une conversation.

- Une épreuve orale facultative consistant en une interrogation sur les questions ayant trait à la gestion et au traitement automatisé de l'information : *10 minutes de préparation et 10 minutes de passage*

# CONCOURS EXTERNE D'ATTACHE TERRITORIAL (Pour le parcours Aglesi)

Le concours est organisé par le Centre national de la fonction publique :  
[www.cnfpt.fr](http://www.cnfpt.fr)

## **LES EPREUVES D'ADMISSIBILITE**

### **Spécialité Administration générale**

- Composition portant sur un sujet d'ordre général relatif aux grands problèmes politiques, économiques, culturels ou sociaux du monde contemporain depuis 1945 : *4 heures* coefficient 3
- Composition sur un sujet portant, au choix du candidat lors de son inscription, soit sur le droit public, soit sur l'économie générale, soit sur les institutions sociales et les relations sociales : *3 heures* coefficient 3
- Rédaction d'une note ayant pour objet de vérifier l'aptitude des candidats à l'analyse d'un dossier soulevant un problème d'organisation ou de gestion rencontré par une collectivité territoriale : *3 heures* coefficient 3

## **LES EPREUVES D'ADMISSION**

### **Spécialité Administration générale**

- Commentaire suivi d'une conversation avec un jury à partir, au choix du candidat, soit d'un texte court, soit d'un sujet de réflexion. Cette épreuve doit permettre au jury d'apprécier les motivations du candidat, et son aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois, notamment dans la spécialité choisie par le candidat : *20 minutes de préparation et 20 minutes de passage, coefficient 4*
- Interrogation orale portant, au choix du candidat au moment de l'inscription, sur l'une des matières suivantes :

Finances publiques

Droit civil

Gestion administrative

*15 minutes de préparation et 15 minutes de passage, coefficient 3*

- Epreuve orale de langue vivante comportant la traduction sans dictionnaire d'un texte, suivie d'une conversation dans l'une des langues étrangères suivantes au choix du candidat : allemand, anglais, italien, espagnol, grec, portugais, néerlandais, russe ou arabe moderne ; *30 minutes de préparation et 30 minutes de passage*

# CONCOURS DE L'IRA

*Vous êtes diplômé d'un 2<sup>ème</sup> cycle de l'enseignement supérieur.*

<b>Epreuves écrites d'admissibilité</b>	<b>Durée</b>	<b>Coefficient</b>
Composition portant sur un sujet d'ordre général relatif aux problèmes politiques, économiques culturels et sociaux du monde contemporain.	4 heures	4
Epreuve constituée d'une série de 10 à 15 questions à réponse courte, portant sur des éléments essentiels du droit public, des questions européennes et des finances publiques et de l'économie.	3 heures	5 (2,5 pour le droit public et les questions européennes et 2,5 pour les finances publiques et de l'économie)
Epreuve consistant en une note de synthèse, en un cas pratique ou une explication de documents à partir d'un dossier documentaire de 25 pages maximum, sur l'une des matières suivantes, au choix du candidat : Géographie humaine, économique et régionale de la France et en Europe Gestion comptable et financière des entreprises Droit civil Droit et institutions sociales Droit du travail Histoire du XXe siècle Gestion des ressources humaines Développement social urbain et politique de la ville	3 heures	3

<b>Epreuve orale d'admission</b>	<b>Durée</b>
Conversation avec le jury, à partir, au choix du candidat, soit d'un texte court, soit d'un sujet de réflexion, visant à apprécier la personnalité et les aptitudes du candidat. Préparation: 25 minutes	25 minutes dont 10minutes au plus d'exposé
Epreuve de langue vivante étrangère consistant en un entretien à partir d'un texte court rédigé dans l'une des langues suivantes au choix du candidat : Allemand, anglais, espagnol, italien, russe. .	25 minutes dont 10 minutes au plus d'exposé



# PARCOURS ARCHEOLOGIE

**Responsable de formation** : Anne LEHOËRFF

[anne.lehoerff@univ-lille3.fr](mailto:anne.lehoerff@univ-lille3.fr)

## PUBLIC

Vous désirez découvrir le patrimoine archéologique, le gérer, le protéger, le valoriser, le Master pro à Lille 3 vous ouvre les portes de la vie professionnelle. Avec une licence d'archéologie, d'histoire (mention archéologie) ou une solide expérience dans le métier, vous pouvez accéder à cette formation.

## OBJECTIFS

La formation vise l'obtention du concours d'attaché territorial de conservation du patrimoine, l'acquisition d'une expérience dans les différentes administrations et institutions qui ont en charge l'archéologie et l'ouverture vers les sciences de la nature. Pour ceux qui désirent travailler sur la protection et la gestion du patrimoine, elle donnera les bases juridiques et financières ; à ceux qui veulent la conservation et la mise en valeur de celui-ci, les cours donneront les outils conceptuels et pratiques. Aux personnes qui se destinent au travail de terrain, elle élargira les connaissances historiques aux sciences de la terre, à la biologie et aux études « post-fouille » (mobilier, bases de données, DAO)

## COURS

Les cours se partagent entre les cours généraux, pratiques et de spécialisation. Ils sont pris en charge par des enseignants de l'Université et par des professionnels (INRAP, CNRS, SRA). Des conférences enrichissent le contenu des cours par l'intervention de spécialistes.

## **Master 1, semestre 1**

### **UE 2 : Mobilier métallique et céramique**

#### Descriptif du cours

Le cours se partage en une partie sur le travail des alliages cuivreux et une autre sur la céramique. Ce cours aborde les problématiques et les méthodes actuelles. Les techniques de fabrication, les classifications et les traitements sont privilégiés, ainsi que des exercices pratiques.

#### Bibliographie

D'Anna A., Desbat A., Garcia D., Schmitt A., Verhaeghe F., *La céramique. La poterie du Néolithique aux Temps modernes*, Paris, 2003, 286p. (Collection « archéologiques »)

Orton C., Tyers P., Vince A., *Pottery in Archaeology*, Cambridge, 1993. (*Cambridge Manuals in Archaeology*)

Lehoërf A. (dir), *L'artisanat métallurgique dans les sociétés anciennes de Méditerranée centrale*, Rome, 2004. (coll. EFR, 332)

Mohen J.-P., *Métallurgie préhistorique. Introduction à la paléoméallurgie*, Paris, 1990.

Mordant C., Pernot M., Rychner V. (éd), *L'atelier du bronzier en Europe du XXe au VIIIe siècle*, Paris, 1998, 3 vol.

### **UE 3 : L'édition en archéologie**

#### Descriptif du cours

Le métier d'archéologue est d'enregistrer, analyser et comprendre une documentation matérielle et la transmettre sous forme écrite et illustrée. Comment préparer, rédiger, éditer une publication archéologique constitue l'objet de ce cours.

#### Bibliographie

Prodhomme J., *La préparation des publications archéologiques*, Paris, 1987. (D.A.F.,8)

Perousseaux Y., *Manuel de typographie française élémentaire*, Paris, 2002.

## **Master 1, semestre 2**

### **UE 2 : Archéozoologie et anthropologie en archéologie**

#### Descriptif du cours

L'os, vestige de l'homme ou de l'animal, est porteur de nombreuses informations sur les sociétés anciennes. Pour l'homme, l'os et son environnement témoignent généralement de pratiques funéraires, de démographie et de pathologie ; pour l'animal, ils témoignent de pratiques agricoles, alimentaires ou artisanales. Les cours portent aussi bien sur la connaissance du squelette, que sur son analyse archéologique.

### Bibliographie

Chaix L., Méniel P., *Eléments d'archéozoologie*, Paris, 1996, 112 p.

Crubézy E., Lorans E., et alii, *Archéologie funéraire*, Paris, 2000, 207 p. (*Archéologiques*)

Davis S., *The archaeology of animal*, Londres, 1987, 224 p.

O'Connor T.P., *The Archaeology of animal bones*, Gloucestershire, 2000, 206 p.

Méniel P., *Les Gaulois et les animaux. Elevage, repas et sacrifice*, Paris, 2001, 127p.

Hublin J.J., Vandermeersch B., Dutour O., *Objets et méthodes en paléanthropologie*, Paris, 2005, 459 p.

### **UE 3 : Le mobilier archéologique de la fouille au dépôt et les matériaux organique**

#### Descriptif du cours

Sur le terrain, l'archéologue est confronté à des structures et du mobilier qui nécessitent une intervention de premier secours, un moulage ou un prélèvement. Ensuite, il doit aborder le nettoyage, la stabilisation et la restauration des objets en appliquant méthodes adéquates et en faisant généralement appel à des spécialistes. A l'issue de l'étude, le mobilier est conservé au sein du dépôt ; le rangement, le classement, l'accessibilité sont les derniers thèmes abordés dans ce cours.

#### Bibliographie

Deyber-Persignat D. (Ed), *Le dépôt archéologique : conservation et gestion pour un projet scientifique et culturel : Actes 2000-I/Assises nationales de la conservation archéologique*, Bourges, 2000, 455 p.

Papinot J.-C., *La conservation du mobilier archéologique I. Rapport de synthèse*, Paris, 1998.

## **Master 2, semestre 3**

### **UE 2 : Palynologie, carpologie et anthracologie**

#### Descriptif du cours

Les restes végétaux, graines, charbons de bois ou pollens forment des documents historiques qui nourrissent de nombreux points touchant l'environnement et l'économie antique. Le cours abordera la problématique générale de l'archéobotanique et les spécificités de chaque discipline, les données techniques et archéologiques de celle-ci.

#### Bibliographie

Matterne V., *Agriculture et alimentation végétale durant l'âge du fer et l'époque gallo-romaine en France septentrionale*, Montagnac, 2001, 310 p. (Archéologie des plantes et des animaux, 1)

## **Master 2, semestre 4**

### **UE 2: Sciences de la terre**

#### Descriptif du cours

Les sciences de la terre aborderont deux aspects : la géologie et la pédologie. La géologie qui traite la formation de la terre, les roches et les minéraux, sert deux problématiques de l'archéologie, celle des argiles utilisées pour la fabrication des terres cuites et celle des roches servant de matériaux de construction. La pédologie s'occupe de la surface de la terre, des sols, de leur qualité. Elle traite aussi bien de l'environnement ancien que de la matière sédimentaire sur laquelle l'archéologue travaille.

#### Bibliographie

Bravard J.P., *La géologie : les sciences de la Terre*, Paris, 1999, 167 p. (Archéologiques)

Sommé J., « Géomorphologie du Nord de la France » dans *Le Nord-Pas-de-Calais au seuil des années 80*, Lille, 1979, p. 43-59.

### **UE 3 : Archéologie du bâti**

#### Descriptif du cours

L'archéologie du bâti étudie les monuments conservés en élévation. Cette discipline a longtemps privilégié les monuments religieux et castraux, mais elle peut englober d'autres monuments civils urbains ou agricoles et s'enrichit des fouilles du sous-sol. Ces méthodes marient celles de l'archéologie du sous-sol, de l'histoire de l'art et de l'histoire.

#### Bibliographie

Reveyron N., Parron-Kontis I. (dir.), *Archéologie du bâti. Pour une harmonisation des méthodes, Actes de la table ronde des 9 et 10 novembre 2001*, Paris, 2005.

## Synthèse parcours Archéologie

	UE1	UE2	UE3	UE4	UE5	UE6
S1	<p>UAO La notion de patrimoine 12h CM/ cycle de conférences <i>6 crédits</i></p>	<p>USP Mobilier archéologique 22h CM <i>6 crédits</i></p>	<p>USP l'édition en archéologie 8h CM <i>3 crédits</i></p>	<p>Droit administratif Et droit de spécialité 24h CM <i>6 crédits</i></p>	<p>Préparation Concours 18h CM/ 6h TD <i>6 crédits</i></p>	<p>LV 12h TD <i>3 crédits</i></p>
S2	<p>UAO Les institutions publiques de la France 12h CM/ cycle de conférences <i>3 crédits</i></p>	<p>USP Anthropologie et Archéozoologie 22h CM <i>6 crédits</i></p>	<p>USP Le mobilier archéologique et les matériaux organiques 8h CM <i>3 crédits</i></p>	<p>Gestion administrative et finances publiques 18h CM <i>6 crédits</i></p>	<p>Stage Rapport de Sensibilisation Professionnelle <i>9 crédits</i></p>	<p>LV 12h TD <i>3 crédits</i></p>
S3	<p>UAO Archives et muséographie 12h CM/ cycle de conférences <i>3 crédits</i></p>	<p>USP Archéologie Botanique 20h CM <i>6 crédits</i></p>	<p>USP Lithique, industrie osseuse et archéologie médiévale 10h CM <i>6 crédits</i></p>	<p>Nouvelles technologies Appliquées au patrimoine 12h CM <i>3 crédits</i></p>	<p>TPE <i>9 crédits</i></p>	<p>LV 12h TD <i>3 crédits</i></p>
S4	<p>UAO Les politiques culturelles en France 12h CM/ cycles de conférences <i>3 crédits</i></p>	<p>USP Géo-archéologie 16h CM <i>3 crédits</i></p>	<p>USP Archéologie du Bâti 14h CM <i>6 crédits</i></p>	<p>Nouvelles technologies Appliquées au patrimoine: la topographie 12h CM 3 crédits</p>	<p>Stage et Mémoire d'insertion professionnelle <i>12 crédits</i></p>	<p>LV 12h TD <i>3 crédits</i></p>



# PARCOURS GESTION DE SITES DU PATRIMOINE

## **Responsables de formation :**

Anne-Marie LEGARE

[anne-marie.legare@univ-lille3.fr](mailto:anne-marie.legare@univ-lille3.fr)

Jean-Paul DEREMBLE

[jean-paul.deremble@univ-lille3.fr](mailto:jean-paul.deremble@univ-lille3.fr)

Arnaud TIMBERT

[arnaud.timbert@univ-lille3.fr](mailto:arnaud.timbert@univ-lille3.fr)

## OBJECTIF

Cette formation organisée par l'UFR des Sciences historiques et artistiques vise à former des spécialistes de haut niveau, ayant acquis des connaissances et des compétences élargies qui leur permettent de gérer un site du patrimoine, d'analyser le patrimoine architectural, de concevoir des projets de mise en valeur et d'exposition du patrimoine et d'animer une politique patrimoniale et culturelle de qualité au sein des institutions et des organismes français et européens. Elle se spécialise dans la préparation aux différents concours et emplois dans les secteurs du patrimoine et en particulier aux concours d'attaché territorial de conservation, filière culturelle, spécialité musées et inventaires (CNFPT).

**Intérêt de la formation :** La formation prépare aux concours de la fonction publique territoriale suivants :

- Attaché de conservation du patrimoine (spécialité musée et inventaire)
- Assistant qualifié de conservation (spécialité musée)
- Assistant de conservation (spécialité musée)

**Insertion professionnelle :** collectivités territoriales et associations dans les domaines suivants :- Gestion de site architectural ou monumental

- Gestion de collections
- Mise en valeur du patrimoine artistique
- Pédagogie du patrimoine et médiation culturelle
- Métiers de l'exposition

**Organisation des enseignements :** La formation se déroule en deux ans avec un total de 306 heures d'enseignement réparties sur 48 semaines. S'y greffent des cycles de conférences et de stages. Elle se compose d'un tronc commun de formation auquel s'ajoutent deux unités d'approfondissement par option, huit unités de spécialisation professionnelle, une préparation aux concours des métiers du patrimoine et de l'enseignement d'une langue vivante. Thèmes abordés : Muséologie, analyse des sites du patrimoine et des ensembles monumentaux, gestion des collections, droit public et administratif, animation et pédagogie du

patrimoine, médiation culturelle, technique de restauration et de conservation préventive, préparation d'un projet patrimonial ou d'exposition, gestion des collections.

**Public visé et conditions d'accès**

La capacité d'accueil de la formation est limitée à 25 étudiants. Ce Master professionnel est ouvert au titulaire d'une licence ou d'un diplôme national Bac+3.

**La voie privilégiée d'accès est celle d'un cursus Histoire de l'art.**

# PRESENTATION DES MODULES DE FORMATION

## **UE 1 : Tronc commun de mention (TC)**

### **Master 1<sup>ère</sup> année :**

*12 heures de cours et 12 heures de conférences au semestre 1 :*

Le patrimoine et ses significations historiques : signification de l'histoire dans son développement à travers les trois temps du passé, du présent et du futur ; 6 conférences dont 3 sur les grandes civilisations et 3 en spécialité : notion du musée, patrimoine matériel et immatériel, etc.

*12 heures de cours et 9 heures de conférences au semestre 2 :*

Les institutions publiques de la France, du Moyen Âge à nos jours. Conférences par des spécialistes dont 3 par des professionnels rattachés à la spécialité « sites du patrimoine » : conservation du patrimoine, fonctionnement et gestion des collectivités territoriales, médiation culturelle, monuments historiques, etc.

### **Master 2<sup>ème</sup> année :**

*12 heures de cours et 12 heures de conférences au semestre 3 :*

Patrimoine et culture : réflexion sur l'accès du public aux œuvres et aux sites, médiation culturelle.

ET/OU cycle d'approfondissement au semestre 4

## **UE 2 et UE 3 : Unité de spécialisation professionnelle (USP)**

### **UE 2 :**

#### **Master 1<sup>ère</sup> année :**

*18 heures de cours au semestre 1 :*

Analyse des ensembles monumentaux religieux (Vézelay, Soissons, Noyon, etc.) sous leurs différents aspects géographique, historique, historiographie, religieux et littéraire. (Arnaud TIMBERT)

*18 heures de cours et de visites sur le site au semestre 2 :*

Les sites du patrimoine, à partir d'exemple précis : présentation trans-historique, origine du site, réinterprétation/restauration. (Jean-Paul DEREMBLE)

#### **Master 2<sup>ème</sup> année :**

*18 heures de cours au semestre 3 :*

Le patrimoine et son histoire. (Pauline PREVOST-MARCILHACY)

*18 heures de cours au semestre 4 :*

Projet patrimonial ou d'exposition. (Frédéric CHAPPEY)

### **UE 3 :**

#### **Master 1<sup>ère</sup> année :**

*12 heures de cours et de visites sur site au semestre 1 :*

Animation et pédagogie du patrimoine : mises en situation réelles, médiation adaptée à différents publics, présentation d'un site, validation d'une recherche et d'une politique. (Arnaud YBERT)

*12 heures de cours et de visites au semestre 2 :*

Muséologie : introduction à la « notion du musée », visite accompagnée sur site, analyse du concept de révélation/divulgaration au public, techniques d'interprétation, de communication et de présentation. (Nicolas SURLAPIERRE)

**Master 2<sup>ème</sup> année :**

*12 heures de cours et de visites sur le site au semestre 3 :*

Muséologie (approfondissement) : orientation pratique axée sur le « processus muséologique », définition des valeurs, significations et modalités des expériences, concrétisation dans une exposition ; visite sur site et examen du contenu et de la méthodologie ; atelier de réflexion sur le musée de demain. (Nicolas SURLAPIERRE)

**UE 4 et UE 5 : Préparation au concours (CNFPT), stages et mémoire**

**UE 4 :**

**Master 1<sup>ère</sup> année :**

*24 heures au semestre 1 :*

Droit public et administratif/droit des institutions sociales/droit des archives/droit des musées.(Danièle GUIOT, Rosine CLEYET-MICHAUD, Stéphane REVILLION et Céline PAUVROS)

*18 heures au semestre 2 :*

Gestion administrative et finances publiques et entraînement aux concours : épreuves orales.

**Master 2<sup>ème</sup> année :**

*12 heures au semestre 3 :*

Musées et territoire

*12 heures au semestre 4 :*

La mise en place d'une exposition.

## **UE 5 :**

### **Master 1<sup>ère</sup> année :**

*18 heures au semestre 1 :*

Préparation aux épreuves écrites des concours : note de synthèse, commentaire de document et rapport.

*Semestre 2 :*

Stage de sensibilisation professionnelle.

### **Master 2<sup>ème</sup> année :**

*Semestre 3 et 4 :*

Stage de sensibilisation professionnelle (musées, associations, sites du patrimoine...) **ou** Travail personnel étudiant (TPE) **et** mémoire d'insertion professionnelle.

## **UE 6 : langue vivante :**

### **Master 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année :**

*12 heures par semestre :*

Langue vivante : traduction et commentaire, entraînement aux épreuves des concours.

## **A NOTER**

**Des séances de préparations aux épreuves orales des concours de conservation du patrimoine (fonction publique territoriale) sont prévues sur les deux années de la formation ainsi qu'un accompagnement personnalisé pour les stages, les travaux personnels et les mémoires de sensibilisation et d'insertion professionnelle.**

# DESCRIPTIF DES COURS

## Semestre 1

**UE 1 TC (12 h) : La notion de patrimoine : histoire et nouvelles perspectives.**

**Jean-Paul DEREMBLE**

### **Descriptif du programme**

La notion de patrimoine sera abordée dans sa double dimension historique (Pomian, Choay, Nora, Schnapper, etc.) et philosophique (G.-H. Rivière, Fumaroli, Liénaud, Réau, Jean Clair, Benjamin, etc.). L'approche du patrimoine suppose une compréhension approfondie de la signification de l'histoire dans son développement à travers les trois temps du passé, du présent et du futur. L'articulation de ces trois temps conditionne les modalités de la réception des œuvres du passé et leur projection dans l'avenir. Le patrimoine devient alors un agent de l'histoire et l'acte de sa mémoire un moyen de création et de récréation.

### **Bibliographie indicative :**

Krzysztof Pomian, *Des saintes reliques à l'art moderne, Venise-Chicago, XIII-XX siècle*, Paris, 2004.

Claude Badet, Benoît Coutancier, Roland May, *Musée et patrimoine*, Paris : éditions du CNEPT, 1997.

Marc Fumaroli, *L'Etat culturel, essai sur une religion moderne*, Paris, De Fallois, 1992.

Pierre Nora (dir.), *Les lieux de mémoires*, Paris, Gallimard, 1986.

Françoise Choay, *L'allergie du patrimoine*, Paris, Seuil, 1992 et 1996.

### **Contrôle des connaissances**

## **Semestre 1**

### **UE 2 (18h) : Analyse des ensembles monumentaux**

**Arnaud TIMBERT**

#### **Descriptif du programme**

Il s'agira de présenter et d'analyser le site de Vézelay et son abbaye sous ses différents aspects géographique, historique, historiographique, religieux et littéraire.

#### **Bibliographie indicative :**

Yves Esquieu, Quartier cathédral. Une cité dans la ville, Paris, Desclée de Brouwer, 1984.

Michel Bouttier, *Monastères. Des pierres pour la prière*, Paris, Desclée de Brouwer, 1997.

Dieter Kimpel, Robert Suckale, *Architecture gothique en France, 1130-1270*, Paris, Flammarion, 1990.

**Contrôle des connaissances : examen terminal écrit**

## **Semestre 2**

### **UE 2 (18h) : Les sites du patrimoine**

**Jean-Paul DEREMBLE**

#### **Descriptif du programme**

La mise en valeur d'un patrimoine suppose beaucoup de compréhension et d'invention dans les moyens de communications. En privilégiant les mises en situation réelles, il s'agira de poser les bases d'une animation ancrée dans une connaissance intime de l'œuvre et investie dans un objectif de médiation adaptée à différents publics. La présentation d'un site est un moment de validation d'une recherche et d'une politique.

#### **Bibliographie indicative :**

Pierre Bourdieu et Alain Darbel, *L'amour de l'art*, Paris, 1969.

Nadège Dagen, *Lire la peinture*, Paris, 2002.

Louis Marin, *Détruire la peinture*, Paris, 1977.

## Semestre 2

### UE 3 (12h) : Muséologie Nicolas SURLAPIERRE

#### Descriptif du programme

Déployée dans un cadre habituellement mais pas forcément muséal, la muséologie présuppose une stratégie cohérente de révélation/divulgateion au public d'un patrimoine culturel, naturel, artistique, ainsi que d'autres traces (matérielles) de la culture. Ceci requiert non seulement une vision culturelle d'ensemble mais aussi une compréhension des processus sociétaux et politiques ainsi que du rôle du musée. Par la connaissance qu'elle donne des techniques courantes d'interprétation, de communication et de présentation, la muséologie éclaire le choix, l'usage et la gestion des instruments concrets, et permet d'optimiser la mise en œuvre de l'architecture et du design, de l'usage de la langue, du texte et de la signalisation, et de l'accompagnement du public. En faisant partager à ce public signification et valeurs intrasèques du matériel exposé, la muséologie met en lumière la pertinence actuelle de ce matériel. Outre la narration historisante et l'élaboration d'un cadre approprié, la muséologie propose aussi un lieu de récréation, de jouissance (esthétique ou émotive) et d'autres formes d'expérience vécue. Dans ce sens la muséologie est indissociable d'une gestion contemporaine intégrale et intégrée du patrimoine et de l'art. En dernier ressort, c'est bien l'interaction avec le public et le contexte social élargi qui prime.

#### Introduction

A l'aide (de fragments) de textes clés, les étudiants approfondissent « **la notion de musée** ». Histoire et logique du principe d'exposer. (3 heures)

- La visite accompagnée à divers musées et/ou sites historiques (autour d'un thème spécifique) fournira des **exemples** concrets d'« **outils modulaires** » pour **analyser**, comprendre et évaluer des expositions et des présentations muséales sous un angle à la fois **critique** et **pratique**. Analyse du concept de révélation/divulgateion au public. Moyens et instruments utilisés pour sa réalisation. (6 heures).

- Après chaque visite, une discussion-bilan conduira les étudiants à un examen méthodologique des exemples visités. Ici la « **logique du musée** » est centrale. Les **techniques d'interprétation, de communication et de présentation** utilisées sont-elles fidèles à la **vision** et au **message** visés ? Quelle **poétique** et quelle **politique** se cachent derrière (la stratégie de) la **révélation/divulgateion au public** ? (3 heures)

- A l'aide des notions, des techniques et des méthodes acquises pendant le séminaire (p.e. analyse SWOT), les étudiants établissent un rapport critique et personnel de leur visite à une exposition ou à un musée.

**Contrôle des connaissances** : Rapport écrit : collectif et individuel

## Synthèse parcours gestion de sites du patrimoine

	UE1	UE2	UE3	UE4	UE5	UE6
S1	<p>UAO</p> <p>La notion de patrimoine 12h CM/ cycle de conférences <i>6 crédits</i></p>	<p>USP</p> <p>Analyse des ensembles monumentaux 18h CM <i>6 crédits</i></p>	<p>USP</p> <p>Animation des sites du patrimoine 12h CM <i>3 crédits</i></p>	<p>Droit administratif et droit de spécialité 24h CM <i>6 crédits</i></p>	<p>Préparation Concours 18h CM/ 6h TD <i>6 crédits</i></p>	<p>LV 12h TD <i>3 crédits</i></p>
S2	<p>Les institutions publiques de la France 12h CM/ cycle de conférences <i>3 crédits</i></p>	<p>USP</p> <p>Les sites du patrimoine 18h CM <i>6 crédits</i></p>	<p>USP</p> <p>Muséologie 12h CM <i>3 crédits</i></p>	<p>Gestion administrative et finances publiques 18h CM <i>6 crédits</i></p>	<p>Stage Rapport de Sensibilisation Professionnelle <i>9 crédits</i></p>	<p>LV 12h TD <i>3 crédits</i></p>
S3	<p>UAO</p> <p>Histoire des archives et réalités archivistiques internationales 12h CM/ cycle de conférences <i>3 crédits</i></p>	<p>USP</p> <p>Le patrimoine et son histoire 18h CM <i>6 crédits</i></p>	<p>USP</p> <p>Théorie des musées 12h CM <i>6 crédits</i></p>	<p>Musées et territoire 12h CM <i>3 crédits</i></p>	<p>TPE <i>9 crédits</i></p>	<p>LV 12h TD <i>3 crédits</i></p>
S4	<p>UAO</p> <p>Les politiques culturelles en France 12h CM/ cycles de conférences <i>3 crédits</i></p>	<p>USP</p> <p>Muséologie 18h CM <i>3 crédits</i></p>	<p>USP</p> <p>La régie dans les musées 12h CM <i>6 crédits</i></p>	<p>La mise en place d'une exposition 12h CM <i>3 crédits</i></p>	<p>Stage et Mémoire d'insertion professionnelle <i>12 crédits</i></p>	<p>LV 12h TD <i>3 crédits</i></p>

|

|

# PARCOURS MONDE DU TRAVAIL : MEMOIRE ET PATRIMOINE (ARCHIVISTIQUE)

**Responsable de formation** : Matthieu DE OLIVEIRA

[matthieu.deoliveira@univ-lille3.fr](mailto:matthieu.deoliveira@univ-lille3.fr)

## **PRESENTATION GENERALE**

La formation proposée vise d'abord à préparer au concours d'attaché territorial de conservation du patrimoine (spécialité archives) qui permet l'accès au cadre A de la fonction publique des collectivités territoriales. Dans cette optique, les enseignements, pour la partie commune avec les autres options patrimoniales du master, pour la partie spécifique, ont un contenu à la fois théorique et pratique qui s'adapte le plus étroitement possible aux épreuves du concours. Ils sont dispensés par une équipe pédagogique formée des universitaires de Lille3, mais aussi, pour une large part, par les spécialistes du monde professionnel qui ont accepté de mettre leur expérience au service de cette formation. Comme le montre la liste de ceux qui ont enseigné cette année, l'aire de recrutement est large : région Nord-Pas-de-Calais, mais également reste de la France, voire pays étrangers voisins.

La formation cherche aussi, plus largement, à permettre une insertion professionnelle à tous ceux qu'attire la valorisation patrimoniale de l'industrie, tant au niveau de ses installations, des usines, de ses grands équipements, de ses machines, de ses procédés techniques, qu'à celui de ses archives, écrites et non écrites, laissées par toutes les institutions et par tous les hommes et les femmes qui, de près ou de loin, forment autour d'elle le monde du travail.

Beaucoup de possibilités existent dans ce domaine, de l'organisation d'expositions et de l'animation de sites au classement de documents et à la préservation de témoignages. De nombreuses institutions sont à la recherche de spécialistes qui, tout à la fois, possèdent de solides connaissances historiques, notamment en histoire économique et sociale, mais aussi une qualification technique et un début d'expérience professionnelle : grandes entreprises, associations patronales, syndicats de salariés, chambres de commerce, musées techniques et patrimoniaux, offices de tourisme, sociétés d'archivage et de numérisation... Les possibilités d'emploi débordent donc le cadre des seules administrations publiques. Dans une région au riche passé industriel comme le Nord-Pas-de-Calais, elles sont particulièrement nombreuses.

Pour les découvrir, il faut acquérir, le plus tôt possible, une expérience professionnelle. Dans ce but, la formation proposée combine enseignements et stages d'insertion professionnelle. Ceux-ci revêtent une importance essentielle dans la formation, comme en témoigne d'ailleurs le nombre de crédits qui sont

attachés à leur évaluation. Pour permettre aux étudiants de les suivre au profit, en première comme en deuxième année de master, les cours sont concentrés sur les 16 premières semaines de l'année universitaire, répartie en 8 semaines au 1<sup>er</sup> semestre et 8 semaines au 2<sup>ème</sup> semestre. Après évaluation de leur niveau, les étudiants démarrent leur stage. Chaque stage effectué donne lieu à une rédaction d'un rapport de sensibilisation professionnelle (1<sup>ère</sup> année), puis d'un mémoire d'insertion professionnelle (2<sup>ème</sup> année), destinés à permettre aux étudiants de dresser le bilan de l'apport qu'ils y ont trouvé.

La formation est accessible à tous les étudiants titulaires d'une licence ou d'un diplôme national de niveau Bac+3. La préférence dans le recrutement est accordée à ceux qui possèdent une licence d'histoire, d'histoire de l'art ou archéologie. La formation est également accessible aux agents de cadre A de la fonction publique, aux cadres du secteur privé et du système associatif, aux professionnels de la conservation du patrimoine désireux d'élargir le champ de leur compétences. La capacité d'accueil prévue est 35 étudiants par option. Les candidats sont avisés par lettre de la décision les concernant.

# INTERVENANTS EXTERIEURS DU PARCOURS MONDE DU TRAVAIL (2009-2010)

## **Archives départementales du Nord :**

Rosine CLEYET-MICHAUD, directrice

Et ses collaboratrices et collaborateurs :

Pierre DEMOUSSELLE, Martine DUMONT, Claude FOURET, Elise LEMARCHAND,  
Hervé PASSOT, Pierre PIGAGLIO, Frédérique PILLEBOUE, Marine VASSEUR.

## **Archives nationales du monde du travail, à Roubaix :**

Françoise BOSMAN, directrice

Et ses collaboratrices et collaborateurs : Vincent BOUAT, Gersende PIERNAS.

## **Archives départementales du Pas-de-Calais :**

Lionel GALLOIS, directeur

Et ses collaboratrices et collaborateurs :

Frédérique DESMET, Aubin LEROY, Cyril LONGIN.

## **Archives départementales de l'Aisne :**

Aude ROELLY, directrice

Et sa collaboratrice : Isabelle LAKOMY.

## **Autres intervenants :**

Nathalie BARRE, directrice des Archives municipales de Tourcoing

Céline CONTESSA, spécialiste du patrimoine industriel du Nord-Pas-de-Calais

Olivier COTTAREL, directeur des Archives de la Chambre de commerce et  
d'industrie de Paris

Anne GABET, directrice des Archives municipales d'Hautmont

Armelle LE GOFF, conservatrice à la Direction des archives de France

William MAUFFROY, directeur des Archives municipales de Dunkerque

Auréli MORAS, Archives portuaires de Dunkerque

Marianne PATTOU, animatrice du patrimoine de la ville de Roubaix

Olivier PONCET, professeur à l'Ecole des Chartes

Paul SMITH, responsable du patrimoine technique à l'Inventaire général de  
l'architecture et du patrimoine, Ministère de la Culture

Olivier de SOLAN, conservateur à la Direction des archives de France

Arnaud WILLAY, directeur des Archives municipales de Béthune.

## BIBLIOGRAPHIE

- *Abrégé d'archivistique*, Paris, Association des archivistes français, 2004.
- ANDRIEU Jean-Yves, *Le patrimoine industriel*, Paris, PUF, coll. Que sais-je, 1992.
- BADET Claude, COUTANCIER Benoît et MAY Roland, *Musées et patrimoine*, Paris, Editions du CNFPT, 1997.
- BASTIEN Hervé, *Le droit des archives*, Paris, DAF/La Documentation française, 1996.
- BEDARIDA François (dir.), *L'historien et le métier d'historien en France (1945-1995)*, Paris, Editions de la Maison des sciences de l'homme, 1995.
- BERGERON Louis et DOREL-FERRE Garcia, *Le patrimoine industriel, un nouveau territoire*, Paris, Liris, 1996.
- COEURE Sophie et DUCLERT Vincent, *Les archives*, Paris, Editions La Découverte, coll. Repères, 2001.
- DARTEVELLE Raymond et HILDESHEIMER Françoise, *Les archives, aux sources de l'histoire des entreprises*, Paris, Editions des Caisses d'épargne, 1995.
- DELSALLE Paul (dir.), *La recherche historique en archives XIXe-XXe siècles*, Gap, Editions Ophrys, 1995.
- DELSALLE Paul, *Lexique des archives et des documents historiques. Du papyrus au vidéodisque*, Paris, Nathan, 1996.
- DELSALLE Paul, *Une histoire de l'archivistique*, Québec, Presses universitaires, 2000.
- DESCAMPS Florence, *L'historien, l'archiviste et le magnétophone. De la constitution de la source orale à son exploitation*, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 2001.
- FAVIER Jean, *Les archives*, Paris, PUF, coll. Que sais-je ? n°805, 1958 (nombreuses rééditions).
- HILDESHEIMER Françoise, *Les Archives de France, mémoire de l'histoire*, Paris, 1997 (*Histoire et archives*, hors série, 1).
- *Les images de l'industrie de 1850 à nos jours, actes du colloque tenu à Bercy les 28 et 29 juin 2001*, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 2002
- NORA Pierre (dir.), *Les lieux de mémoire*, tome III, Paris, Gallimard-Quarto, 1997 (articles de Louis Bergeron : « L'âge industriel », François Caron : « L'entreprise », Michelle Perrot : « Les vies ouvrières », Krystof Pomian : « Les archives, du Trésor des Chartes au Caran »).
- ROUX Emmanuel de, *Patrimoine industriel*, Paris, Editions Scala-Editions du patrimoine, 2000.
- WORONOFF Denis, *Histoire de la France industrielle du XVIe siècle à nos jours*, Paris, Le Seuil, 1994 (éd. de poche disponible).
- WORONOFF Denis, *La France industrielle. Gens des métiers et des usines 1890-1950*, Paris, Editions du Chêne, 2003.

## Synthèse parcours Monde du travail : mémoire et patrimoine

	UE1	UE2	UE3	UE4	UE5	UE6
S1	<p>UAO</p> <p>La notion de patrimoine : Histoire et nouvelles perspectives 12h CM/ cycle de conférences <i>6 crédits</i></p>	<p>USP</p> <p>Histoire industrielle de la France 18h CM <i>6 crédits</i></p>	<p>USP</p> <p>Archivistique générale 12h CM <i>3 crédits</i></p>	<p>Droit administratif et droit de spécialité 24h CM <i>6 crédits</i></p>	<p>Préparation Concours 18h CM/ 6h TD <i>6 crédits</i></p>	<p>LV</p> <p>12h TD <i>3 crédits</i></p>
S2	<p>Les institutions publiques de la France 12h CM/ cycle de conférences <i>3 crédits</i></p>	<p>USP</p> <p>Archivistique générale 18h CM <i>6 crédits</i></p>	<p>USP</p> <p>Archivistique du monde du travail 12h CM <i>3 crédits</i></p>	<p>Gestion administrative et finances publiques 18h CM <i>6 crédits</i></p>	<p>Stage et rapport de Sensibilisation Professionnelle <i>9 crédits</i></p>	<p>LV</p> <p>12h TD <i>3 crédits</i></p>
S3	<p>UAO</p> <p>Histoire des archives et réalités archivistiques internationales 12h CM/ cycle de conférences <i>3 crédits</i></p>	<p>USP</p> <p>Archivistique approfondie 18h CM <i>6 crédits</i></p>	<p>USP</p> <p>Le patrimoine industriel 12h CM <i>6 crédits</i></p>	<p>Nouvelles technologies appliquées aux archives 12h CM <i>3 crédits</i></p>	<p>TPE <i>9 crédits</i></p>	<p>LV</p> <p>12h TD <i>3 crédits</i></p>
S4	<p>UAO</p> <p>Les politiques culturelles en France 12h CM/ cycles de conférences <i>3 crédits</i></p>	<p>USP</p> <p>Archivistique approfondie 18h CM <i>3 crédits</i></p>	<p>USP</p> <p>Le patrimoine industriel en Nord Pas-de-Calais 12h CM <i>6 crédits</i></p>	<p>Nouvelles technologies appliquées aux archives 12h CM <i>3 crédits</i></p>	<p>Stage et mémoire d'insertion professionnelle <i>12 crédits</i></p>	<p>LV</p> <p>12h TD <i>3 crédits</i></p>



# PARCOURS ADMINISTRATION GENERALE : LUTTE CONTRE L' ECHEC SCOLAIRE ET L' ILLETTRISME

**Responsable de formation :** René GREVET  
[rene.grevet@univ-lille3.fr](mailto:rene.grevet@univ-lille3.fr)

## OBJECTIF DE LA FORMATION

**AGLESI :** Administration Générale et spécialisation culturelle (Lutte contre l'Échec Scolaire et l'Illettrisme)

Cette formation organisée par l'UFR des Sciences historiques et artistiques préparera d'abord aux concours de la fonction publique d'Etat (admission aux IRA\*) et territoriale (concours du CNFPT\*) dans la spécialité administration générale.

Elle fournira également aux participants une véritable spécialisation dans l'élaboration de projets de médiation sociale et éducative pouvant s'insérer dans la politique de développement culturel des collectivités territoriales. Par leur formation, ces spécialistes seront capables d'établir des diagnostics précis dans le champ des activités culturelles, de concevoir des plans d'actions dans ce domaine, de dresser enfin une évaluation fiable des mesures entreprises et des résultats obtenus. Sous leur responsabilité, les animateurs territoriaux et les adjoints territoriaux d'animation mettront en œuvre leurs compétences dans les domaines des activités culturelles et du soutien éducatif. Par leur participation à la définition et à la programmation d'une politique culturelle d'ensemble, et en liaison avec les instituts éducatives et les associations relevant de l'ANLCI\*, ces spécialistes devront susciter et animer une dynamique locale, départementale ou régionale de lutte contre l'échec scolaire et l'illettrisme.

### Intérêt de cette formation

Les concours de la fonction publique offrent de nombreux débouchés dans l'une des 56 700 collectivités territoriales et établissements publics locaux ou dans les services régionaux, départementaux et académiques de l'Etat.

Tout en préparant aux concours de la fonction publique, la formation proposée offre également l'avantage d'obtenir un diplôme de haut niveau qui peut être valorisé sur le marché de l'emploi (collaborateurs de direction, chargé(e) de mission ou chef de projet, responsable culturel...)

\***IRA** (Institut régional d'administration) ; **CNFPT** (Centre national de la fonction publique territoriale) ; **ANLCI** (Agence nationale de lutte contre l'illettrisme)

## **Organisation des enseignements**

La formation se déroule en deux ans avec au total de 306 heures d'enseignement réparties sur 48 semaines. S'y ajoute des cycles de conférences et des stages.

Lors de la 1<sup>ère</sup> année, l'essentiel de la formation vise la préparation aux concours administratives de catégorie A, avec un début de sensibilisation de la spécialisation professionnelle (UE 2 et UE 3). Un stage d'observation de 6 à 8 semaines (avec participation éventuelle à des activités de l'institut d'accueil) est exigé. Il peut s'effectuer dans une collectivité territoriale (mairie, communautés d'agglomération ou de district, Conseil régionaux et généraux), au sein d'une administration d'Etat régionale, départementale ou académique (DRTEFP et DDTEFP, DRJS, DRAF, DRASS et DDASS, DRPJJ et DDPJJ, DRAC, ANPE, DRSP, JAPD ; Universités, Lycées, Rectorats) ou dans un établissement public local (C2RP, FASILD, EPAS, etc.).

La seconde année de formation accentue la spécialisation, notamment avec un stage de sensibilisation qui peut prendre diverses formes (enquêtes auprès des missions locales et des associations de lutte contre l'illettrisme, séjours en grande section de maternelle, en école élémentaire (cours préparatoires), enquêtes dans un collège, sur le REP, participation à des opérations de formation, etc...). Lors de cette seconde année de master, des enseignements de 1<sup>er</sup> semestre sont encore prévus pour soutenir les étudiants qui peuvent continuer de passer les concours de la fonction publique.

## PRESENTATION DES MODULES DE FORMATION

**UE 1 : unités d'approfondissement optionnel** (préparation aux épreuves générales des concours)

**Master 1<sup>ère</sup> année** : 18 heures au semestre 1, 12 heures au semestre 2

Histoire du monde contemporain : problèmes politiques, économiques, culturels et sociaux ; culture générale ; conférences de présentation de l'administration territoriale.

**Master 2<sup>ème</sup> année** : 18 heures au semestre 3, 18 heures au semestre 4

Histoire du XXe siècle : aspect internationaux ; histoire des grandes puissances, aspects économiques, sociaux et culturels ; histoire de l'enfance, de la famille et de la vie privée.

**UE 2 et UE 3 : unités de spécialisation professionnelle**

**Master 1<sup>ère</sup> année** : 2X12 heures au semestre 1 ; 2X12 heures au semestre 2

Société, histoire et pratique de l'école contemporaine ; didactique des savoirs : méthodes et apprentissages ; sociologie urbaine : mouvements et rapports sociaux, exclusion, intégration ; sociologie du principe de projet, entre autonomie et normes comportementales.

**Master 2<sup>ème</sup> année** : 12 et 18 heures au semestre 3 ; 18 heures au semestre 4

Société, alphabétisation et illettrisme (époques pré-industrielle et contemporaine) ; Etats, sociétés et économie générale ; nouvelles technologies, médiation et socialisation des savoirs.

**UE 4 et UE 5 : préparation aux concours administratifs (CNFPT, IRA) et stages**

**Master 1<sup>ère</sup> année** : 30 heures et 24 heures au semestre 1 ; 18 heures au semestre 2

Droit public : institutions politiques ; droit administratif ; gestion des collectivités locales ; entraînement à la note de synthèse et aux oraux d'admission ; stages de sensibilisation professionnelle dans des collectivités locales (Conseils régionaux, généraux, communautés d'agglomération, mairies, services déconcentrés de l'Etat) et rédaction d'un rapport de stage.

**Master 2<sup>ème</sup> année** : 12 heures au semestre 3 et 12 heures au semestre 4 Droit de l'union européenne : aspects institutionnels et droit communautaire ; droit de l'urbanisme ; stages de spécialisation professionnelle (écoles, associations, établissements publics) et rédaction d'un mémoire remis en juin.

**UE 6** : 12 heures par semestre en M1 et M2. Langue vivante : traduction et commentaire, entraînement aux épreuves des concours.

## LISTE DES ENSEIGNANTS POUR LA PREMIERE ANNEE

### **Histoire moderne et contemporaine**

M. GREVET, Professeur des universités, responsable de la formation

M. GUIGNET, Professeur des universités (UE1/ M2)

M. ECK, Professeur des universités (UE1/ M2)

M. GUISLIN, MCF habilité (UE2/M1-UE1/M2)

Melle TAMAGNE, MCF, (UE1/M2)

Melle HASQUENHOPH, MCF, (UE1/M2)

M. SUARD, Professeur agrégé (culture générale)

### **Concours administratifs (catégories A : CNFPT et IRA) : droit public ; note de synthèse**

M. GEVART, PAST, Directeur du CNED de Lille (UE4 et 5)

M. OLIVEZ, Directeur des services juridiques de la communauté urbaine de Dunkerque

### **Sociologie (urbaine et de l'éducation) – didactique des savoirs**

M. VIDAL, MCF (UE3)

Melle RICORDEAU (UE3)

Mme LE FLOCH, MCF (UE3)

M. DAUNAY, MCF (UE2)

Melle COHEN, MCF (UE3)

Mme LAHANIER-REUTER, MCF (UE3)

### **Langue vivante**

M. ROBIN, MCF (UE6)

## LISTE DES ENSEIGNANTS POUR LA SECONDE ANNEE

UE1 : Histoire : mêmes enseignants

UE2 : M. GREVET, Mme DESPRES-LONNET

UE3 : M. LELEU, Professeur agrégé (économie générale)

UE4 : Droit européen : Mme GUIOT, MCF

UE5 : concours administratifs : mêmes enseignants

## MASTER 1 :

### **Semestres 1 et 2**

**UE 1 (18h et 12h) : Les grands problèmes du monde contemporain / Culture générale**

**Vincent SUART**

#### **Descriptif du programme**

De nombreux concours de catégorie A et B comportent une épreuve de culture générale. « L'homme, la démocratie, le guerre, l'environnement... » Autant d'exercices de problématisation, de démonstration et de connaissances, qui peuvent s'améliorer par des synthèses et des conseils de méthodes : c'est l'objet de ce cours.

#### **Bibliographie indicative**

Cours de culture générale (Ellipses)

Culture générale (Foucher)

Manuel de culture générale (Hachette)

Collection « La république des idées »

Revue *Le débat*, Monde des livres, Figaro littéraire

### **Semestre 1**

**UE 2 (12h) : Société, histoire et pratiques éducatives de l'école contemporaine**

**René GREVET**

#### **Descriptif du programme**

L'étude de cette question doit permettre de suivre les grandes évolutions de l'école contemporaine en France depuis les années 1760 jusqu'à nos jours. Il s'agira de connaître l'histoire des enseignants, celle des contenus et des méthodes pédagogiques tout en cernant les principaux enjeux politiques, culturels et religieux qui ont fortifié et maintenu un véritable dualisme scolaire.

#### **Bibliographie indicative**

René GREVET, *L'avènement de l'école contemporaine en France (1789-1835)*, Lille, 2001.

François MAYEUR, *Histoire générale de l'enseignement et de l'éducation en France*, t.3, *De la Révolution à l'école républicaine*, Paris, 1981.

Antoine PROST, *l'enseignement en France, 1800-1967*, Paris, 1966.

## **Semestre 1**

### **UE 4 (30h) : Droit public**

**Antoine OLIVEZ**

#### **Descriptif du programme**

Le programme traitera des institutions et de leur mode de fonctionnement actuels autour de 4 grandes parties :

- **Le droit constitutionnel de la Vème République** (les différents organes, les rapports exécutif et Parlement, l'évolution de la Constitution)
- **L'organisation administrative de la France** (organisation du pouvoir central et organisation décentralisée)
- **Les différents moyens d'action de l'administration** (les actes administratifs unilatéraux, le contrat, la police, le service public)
- **L'encadrement de l'administration** (le principe de légalité, la responsabilité, la juridiction administrative et le contentieux administratif)

#### **Bibliographie indicative :**

La présente bibliographie sommaire est donnée à titre indicatif. Il existe bien entendu beaucoup d'autres très bons ouvrages auxquels les étudiants pourront tout aussi utilement se référer, en portant une attention particulière à l'année d'édition qui doit être récente.

##### **Droit constitutionnel :**

Institutions politiques et droit constitutionnel – P. ARDANT – Edition LGDJ

Droit constitutionnel – P. PACTET – Armand Colin

Droit constitutionnel – H. PORTELLI – Hyper Cours

Droit constitutionnel – BURDEAU, HAMON, TROPER – LDGJ

Droit constitutionnel de la Vème République – M. LASCOMBE – L'Harmattan

##### **Organisation territoriale :**

Les collectivités territoriales en France – Sous la direction de M. BONNARD – CNFPT/ La Documentation Française.

Droit des collectivités territoriales – M. VERPEAUX, C. LEPAGNOT – Collection Major – Editions PUF

La décentralisation – J. BAGUENARD – Que sais-je ?

##### **Droit administratif :**

Droit administratif général, tome 1 – CHAPUS – Editions Montchrestien

Le droit public en 20 leçons – P.J. QUILLIEN et V. TCHEN – Les mémentos – Edition Ellipses

Droit administratif – Y. GAUDEMET – LGDJ

## **Semestre 1**

### **UE 5 (24h): Préparation concours**

**Pierre GEVART**

#### **Descriptif du programme**

La préparation porte plus précisément sur les épreuves de note de synthèse et de note administrative, qui sont celles qui présentent le plus de difficultés pour les candidats externes.

L'épreuve est abordée d'une manière progressive :

Analyse du sujet

Prise de contact avec le dossier

Dépouillement du dossier

Construction de la problématique et du plan

Rédaction de plusieurs devoirs

#### **Bibliographie indicative**

\*Bien se préparer aux épreuves des concours administratifs-Pierre Gévert -éd. Des Guides de l'Étudiants- 2006- 248 pages

\*Réussir ses notes de synthèse –3<sup>ème</sup> édition-Pierre Gévert- éd. Des Guides de l'Étudiants- 2005- 192 pages

\*Guide de lecture rapide- Pierre Gévert- éd. Des Guides de l'Étudiants- 2006- 168 pages

\*La note de synthèse- Pierre Gévert, Gérard Castex, Daniel Tant- éd. La Documentation française- 2006- 192 pages

#### **Contrôle de connaissances**

Contrôle continu portant sur la réalisation de 3 devoirs (seules les deux meilleures notes sont prises en compte)

## **Semestre 2**

### **UE 3 (12h) : Sociologie de l'éducation**

**Mme LE FLOCH**

#### **Descriptif du programme**

Pour ce cours, nous partons de l'"impossible métier d'élève", entre injonction à l'autonomie et normes comportementales. Nous examinons les développements récents de la forme scolaire dans ses dimensions spatiales et temporelles (ordre des objets, emploi du temps), les tensions qu'elle provoque et ses limites (territorialisation des problèmes éducatifs, déviance scolaire, application du principe du projet). L'école apparaît ainsi dans plusieurs univers de justice et entre deux types de normativité, la première impérative, la seconde négociée.

#### **Bibliographie indicative**

Lahire B., *L'invention de l'illettrisme*, La Découverte, 1999.

Garnier P., *Faire la classe à plusieurs*, PUR, 2003.

De Singly F., "Les tensions normatives de la modernité", *Education et société*, n°11, 2003.

## **Semestre 2**

### **UE4 (18h) : Gestion administrative**

**Pierre GEVART**

#### **Descriptif du programme**

Le cours s'attache à un enseignement actif couplé à une préparation aux épreuves orales.

Institutions décentralisées, gestions des collectivités locales, autonomie budgétaire, relations entre les collectivités territoriales, montage de projets à financements multiples

#### **Bibliographie indicative**

Les enjeux de la décentralisation- Pierre Gévart- éd. Des Guides de l'Etudiant-2006- 188 pages.

Le président de la République et les institutions- Pierre Gévart- éd. Des Guides de l'Etudiant- 2007-188 page.

Réussir les épreuves orales- 2<sup>ème</sup> édition- Pierre Gévart- éd. Des Guides de l'Etudiant- 2007-348

#### **Contrôle de connaissances**

Contrôle continu portant à la fois sur le fond et la forme des exposés organisés systématiquement pour tous les étudiants. Exposés en binôme, mais notes individuelles.

## MASTER 2 :

### Semestre 3

#### UE 2 (18h) : Société, alphabétisation et illettrisme

Renée GREVET

#### Descriptif du programme

L'étude portera sur l'histoire sociale et culturelle de l'alphabétisation telle que les historiens l'ont entreprise depuis la fin XIXe siècle jusqu'à l'époque récente. A partir de cette étude, il sera possible de mieux comprendre les origines et les caractéristiques de l'illettrisme qui touche les populations contemporaines et surtout, ce qui n'est pas paradoxal, les jeunes qui ont été ou qui sont scolarisés.

#### Bibliographie indicative

François FURET, Jacques OZOUF, *Lire et écrire. L'alphabétisation des Français de Calvin à Jules Ferry*, Paris, 1977, 2 vol.

René GREVET, *Ecole. Pouvoirs et société (fin XVII siècle-1815)*, Lille, 1991.

Publications de l'ANLCI (Agence nationale de lutte contre l'illettrisme)

## MASTER 1 et 2 :

### Semestre 1 et 2

#### UE 6 (12h) : Anglais

Christophe ROBIN

Les cours de langue auront pour objectif principal la préparation aux épreuves de langue des concours visés (traduction écrite ou orale)

#### Exemple

- Concours externe d'attaché territorial (administration générale)

Epreuve orale de langue vivante comportant la traduction sans dictionnaire d'un texte, suivie d'une conversation dans la langue étrangère

Temps de préparation : 30 minutes

Durée de l'épreuve : 30 minutes

- Concours externe d'attaché territorial (conservation du patrimoine)

Epreuve orale de langue vivante comportant la traduction sans dictionnaire d'un texte.

Temps de préparation : 20 minutes

Durée de l'épreuve : 20 minutes

- Concours de recrutement des Instituts Régionaux d'Administration

Epreuve écrite de langue étrangère consistant en la traduction sans dictionnaire d'un texte. Durée : 2 heures

## Synthèse parcours Administration Générale et spécialisation culturelle (Lutte contre l'Échec Scolaire et l'Illettrisme)

	UE1	UE2	UE3	UE4	UE5	UE6
S1	<p>UAO Les grands problèmes du monde contemporain 18h <i>6 crédits</i></p>	<p>USP Société, histoire et pratiques éducatives de l'école contemporaine 12h <i>6 crédits</i></p>	<p>USP Sociologie urbaine 12h <i>3 crédits</i></p>	<p>Droit public 30h <i>6 crédits</i></p>	<p>Préparation Concours 24h <i>6 crédits</i></p>	<p>LV 12h TD <i>3 crédits</i></p>
S2	<p>UAO Culture générale 12h <i>3 crédits</i></p>	<p>USP Didactique des savoirs 12h <i>6 crédits</i></p>	<p>USP Sociologie de l'éducation 12h <i>3 crédits</i></p>	<p>Gestion administrative 18h <i>6 crédits</i></p>	<p>Stage Rapport de Sensibilisation Professionnelle <i>9 crédits</i></p>	<p>LV 12h TD <i>3 crédits</i></p>
S3	<p>UAO Les grands problèmes du monde contemporain/ Histoire du XX siècle 18h <i>3 crédits</i></p>	<p>USP Sociétés, alphabétisation, illettrisme 12h <i>6 crédits</i></p>	<p>USP Economie générale/politiques économiques 18h <i>6 crédits</i></p>	<p>Droit de l'Union européenne 12h <i>3 crédits</i></p>	<p>TPE <i>9 crédits</i></p>	<p>LV 12h TD <i>3 crédits</i></p>
S4	<p>UAO Histoire de l'enfance, de la famille et de la vie privée 18h <i>3 crédits</i></p>	<p>USP TPE (enquête) <i>3 crédits</i></p>	<p>USP Médiation et socialisation des savoirs 18h <i>6 crédits</i></p>	<p>Droit de l'urbanisme/droit social 12h <i>3 crédits</i></p>	<p>Stage Mémoire d'insertion professionnelle <i>12 crédits</i></p>	<p>LV 12h TD <i>3 crédits</i></p>

# Les règles de progression des étudiants de Master

La progression des étudiants d'une année sur l'autre obéit aux règles suivantes :

## - JURYS SEMESTRIELS

Pour les **cursus master** (jurys de première et de seconde session ou session longue unique) la note est la moyenne coefficientée des notes obtenues aux différentes UE, **sans** compensation semestrielle entre les UE :

Si la note de chaque UE est égale ou supérieure à 10, l'étudiant est admis au semestre et emporte les crédits ECTS du semestre (30).

Si, pour au moins une UE, la note est inférieure à 10, l'étudiant est ajourné au semestre, mais capitalise les UE acquises.

L'étudiant n'est déclaré admis que s'il a capitalisé **toutes** les UE. Il s'ensuit que, dans certains cas, l'étudiant sera déclaré ajourné au semestre, alors que la moyenne coefficientée de ses notes est supérieure à 10/20.

## - JURYS D'ANNEE

**Cursus master, validation de l'année universitaire, admission à l'année supérieure (première et deuxième session, session « unique » ou longue) :**

L'année universitaire (M1, M2) est réputée validée dès lors que l'étudiant a été déclaré admis à chacun des deux semestres qui la composent, ce qui implique qu'il a capitalisé toutes les UE des dits semestres.

La note est la moyenne coefficientée des notes obtenues aux différentes UE, **sans** compensation semestrielle entre les UE. Il s'ensuit que, dans certains cas, l'étudiant sera déclaré ajourné à l'année, alors que la moyenne coefficientée de ses notes est supérieure à 10/20.

En principe, seuls les étudiants ayant capitalisé la totalité des UE du M1, et donc validé cette année, sont autorisés à déposer un dossier en vue de l'accès en M2.

## - JURYS DE DIPLOME

**Maîtrise**

A l'issue de la deuxième session du second semestre de l'année universitaire et après les jurys d'année, le jury délivre le diplôme de la maîtrise sur la base d'une **compensation** entre les UE du M1 :

- Au titre de la première session, aux étudiants dont la moyenne coefficientée des notes de première session (ou de session longue) est égale ou supérieure à 10.
- Au titre de la deuxième session aux étudiants dont la moyenne coefficientée des notes obtenues aux UE capitalisées en première session et des notes obtenues à la deuxième session est égale ou supérieure à 10.
- **Remarque** : la maîtrise n'est délivrée que si l'étudiant a capitalisé (note égale ou supérieure à 10) les UE de stage ou de soutenance du mémoire de recherche.

Aucune mention ne sera portée sur le diplôme de Maîtrise.

## Master

Le diplôme sera attribué sur la base des notes de l'année diplômante et des résultats obtenus par l'étudiant. A l'issue de la deuxième session du second semestre de l'année universitaire et après les jurys d'année, le jury délivre le diplôme :

- Au titre de la première session, aux seuls étudiants admis à chacun des deux semestres au titre de la première session (ou de la session longue unique).
- Au titre de la deuxième session :
  - aux étudiants ayant été admis aux deux semestres, dont l'un au moins au titre de la deuxième session ;

La mention du diplôme de master est déterminée par la moyenne des notes obtenues aux deux semestres de l'année diplômante.

# Le CLES à Lille 3

## Une certification à vocation européenne et internationale

Le CLES (Certificat de Compétence en Langues de l'Enseignement Supérieur) a été créé pour promouvoir l'enseignement des langues à l'université, et permettre aux étudiants qui le souhaitent ou qui en ont l'obligation, de pouvoir attester de leur niveau de compétence, notamment à l'occasion d'une mobilité, auprès d'un employeur, ou lors de l'inscription à un concours de recrutement (par exemple, le concours de Professeur des Ecoles). Le CLES est appelé à répondre également aux besoins de certification en langue exigé des étudiants en Master. C'est une certification nationale, réservée aux **étudiants spécialistes d'autres disciplines que les langues** (ou spécialistes d'une langue autre que celle pour laquelle ils se présentent à la certification), et articulée sur plusieurs niveaux de compétence en conformité avec les échelles de référence du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL). Onze langues sont déjà ou seront prochainement ouvertes à la certification : allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, grec moderne, italien, néerlandais, polonais, portugais, russe. Les épreuves sont organisées autour d'un scénario réaliste et évaluent les quatre compétences fondamentales que sont la compréhension de l'oral, la compréhension de l'écrit, la production écrite et la production (ou l'interaction) orale.

Les étudiants sont invités à consulter le site de l'université pour connaître les modalités d'inscription. Ils peuvent découvrir les outils de préparation au CLES mis en place au Centre de Ressources en Langues. Les sessions sont organisées en fonction d'un calendrier publié en début d'année universitaire.

Le CLES est intégré dans les politiques universitaires dans plus d'une trentaine d'établissements d'enseignement supérieur français. Il s'affirme désormais comme l'une des pièces importantes des dispositifs de politique des langues. L'université de Lille 3 assure la coordination du pôle Région Nord – Pas-de-Calais et participe à la conception des sujets nationaux.

## S'informer, se préparer, s'inscrire

Vous êtes :

- étudiant(e) à l'université de Lille 3
- inscrit(e) dans une formation autre que les langues

vous avez la possibilité de valider vos connaissances en langues en vous présentant au CLES (certificat de compétence en langue de l'enseignement supérieur).

Vous êtes :

- inscrit(e) dans une formation « Langue » avec Langue 2 obligatoire  
vous pouvez passer le CLES en Langue 2.

Vous êtes :

- inscrit en LEA

vous pouvez passer le CLES en Langue 3.

Vous pouvez vous inscrire quelle que soit votre année d'études au niveau de votre choix.

La certification est offerte en : allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, grec moderne, italien, néerlandais, polonais, portugais, russe  
et en plusieurs niveaux :

CLES 1 (correspond au niveau B1 du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues)

*(toutes langues)*

CLES 2 (correspond au niveau B2 du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues)

*(allemand, anglais, arabe, espagnol, italien, portugais)*

CLES 3 (correspond au niveau C1 du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues)

*(allemand, anglais, espagnol, italien)*

## **Se préparer**

La préparation aux épreuves du CLES peut se faire en auto-formation complète ou tutorée à partir de modules de formation spécifiques.

Ces modules sont accessibles au Centre de Ressources en Langues.

Il est vivement recommandé d'effectuer, en début d'année universitaire, une évaluation de votre niveau à l'aide du logiciel ELAO disponible au Centre de Ressources en Langues.

Pour plus d'informations, contactez :

[cles.contact@univ-lille3.fr](mailto:cles.contact@univ-lille3.fr)

ou reportez-vous sur le portail de l'université Lille 3 :

<http://www.univ-lille3.fr>

et sur le site CLES national :

<http://www.certification-cles.fr/>

## C2i Niveau 1 – agenda de l'étudiant

### Qu'est-ce que le C2i ?

**Le Certificat Informatique et Internet (C2i)** est une certification nationale. Il est en continuité avec le B2i des études secondaires et valorise vos compétences informatiques.

C'est un élément supplémentaire sur votre CV.

#### *Le C2i niveau 1*

visent plusieurs objectifs :

- une utilisation optimale d'un ordinateur personnel (environnement, sécurisation des données...)
- une maîtrise des outils bureautiques (traitement de texte, tableur, présentation assistée)
- une utilisation efficace des services d'Internet
- une mise en pratique du travail collaboratif à distance (plate-forme, wiki, blog...)
- une sensibilisation au droit et à la déontologie des domaines concernés.

Le niveau 1 de la certification C2i est fortement recommandé pour s'inscrire aux formations préparant aux métiers de l'enseignement et de l'éducation.

### Se préparer

Le C2i niveau 1 se prépare au cours de la licence.

La préparation aux épreuves peut être effectuée :

- en s'inscrivant à des unités d'enseignement informatiques C2i,
- en auto formation accompagnée d'un tuteur.

Des supports de cours et des épreuves corrigées sont mis à votre disposition.

#### *Test de positionnement*

Le test de positionnement vous permet d'évaluer vos compétences. Il comporte 50 questions réparties sur l'ensemble des 9 domaines du référentiel.

### Passer les épreuves

La certification comporte une épreuve théorique et deux épreuves pratiques, organisées deux fois dans l'année.

Si vous ne validez pas la totalité des épreuves au cours d'une année, vous pouvez vous réinscrire l'année suivante, vous gardez le bénéfice des modules acquis pour une durée de 3 ans.

## Information sur le C2i

Pour plus d'informations, contactez : [c2i.contact@univ-lille3.fr](mailto:c2i.contact@univ-lille3.fr) ou reportez-vous sur le site de l'université Lille 3 à la rubrique certification C2i. <http://www.univ-lille3.fr/fr/c2i>

### Préparation au Certificat Informatique et Internet (C2i)

Cette UE (cet EC) permet de valider une partie des épreuves de la certification C2i.

La certification C2i valorise vos compétences informatiques ; elle est reconnue nationalement. C'est un élément supplémentaire sur le Curriculum Vitae et pour l'inscription aux formations préparant aux métiers de l'enseignement.

Vous trouverez toutes les informations (inscription, calendrier, épreuves) sur le site <http://www.univ-lille3.fr/fr/c2i>

Un test de positionnement vous est proposé sur le site et vous permet d'évaluer vos compétences avant l'inscription à l'UE.

### Compétences développées dans cette formation et référencées au C2i niveau 1

Utilisation optimale d'un ordinateur personnel	B1. Environnement de travail B3. Sauvegarde, sécurisation, archivage des données
Utilisation efficace des services d'Internet	B2. Recherche d'information
Maîtrise des outils bureautiques :	B4. Traitement de texte B4. Tableur B5. Présentation assistée
Sensibilisation au droit et à la déontologie	A 1. Caractère évolutif des TIC A2. Dimension éthique et déontologie

## Note relative au harcèlement sexuel à l'université

Note votée par le conseil d'administration

L'université, lieu de formation et de recherche, se doit de respecter et de faire respecter les droits de ses personnels et de ses usagers et de s'assurer que les relations professionnelles et pédagogiques se déroulent dans le respect et la dignité de chacun.

C'est pourquoi elle souhaite promouvoir un environnement exempt de discrimination et de violence. Elle s'engage à informer et sensibiliser les étudiants et les salariés de leurs droits et de leurs obligations, à prévenir le harcèlement sexuel et à lutter contre les atteintes à l'intégrité des personnes et les actes susceptibles de dégrader l'ambiance de travail. Les universités où se rencontrent, se confrontent, collaborent, des personnes de statuts différents, ne peuvent être aveugles aux enjeux de pouvoir susceptibles de se manifester dans leur sein. Elles ne peuvent accepter que certains abusent de leur position ou de leur force pour exercer des pressions sur des personnes qui leur sont subordonnées et/ou à l'égard desquelles elles ont un devoir de partage des compétences, de transmission, de collaboration, ou d'évaluation. Elles ne sauraient non plus tolérer que des personnels ou des étudiants puissent être soumis à des menaces ou à des pressions visant à obtenir des faveurs.

*Le harcèlement sexuel concerne les agissements de toute personne dont le but est d'obtenir des **faveurs de nature sexuelle** à son profit ou au profit d'un tiers.*

Il s'agit d'un chantage sexuel pouvant émaner d'un personnel qu'il soit enseignant, administratif, de service, d'un étudiant, ayant une position de supériorité, d'égalité ou de subordination vis à vis de sa victime et susceptible d'avoir des incidences sur la formation, les stages ou la carrière professionnelle. L'article 2 de la Directive européenne du 23 septembre 2002 définit le harcèlement sexuel comme « la situation dans laquelle un comportement non désiré connotation sexuelle, s'exprimant physiquement, verbalement ou non verbalement, survient avec pour objet ou pour effet de porter atteinte à la dignité d'une personne et, en particulier de créer un environnement intimidant, hostile, dégradant, humiliant ou offensant ».

Le harcèlement sexuel est passible de **poursuites** disciplinaires et de sanctions pénales :

L'article 222-33 du code pénal dispose que « le fait de harceler autrui dans le but d'obtenir des faveurs de nature sexuelle est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende ».

**Ces dispositions s'appliquent à tous, qu'il s'agisse d'étudiants, d'enseignants ou de personnels de gestion, dans le cadre des relations de travail ou d'études.**

Outre les sanctions pénales qui viennent d'être rappelées, **des poursuites disciplinaires** peuvent être engagées à l'encontre des auteurs de tels comportements, qu'ils soient étudiants, enseignants ou personnels de gestion.  
*En milieu professionnel, le harcèlement sexuel est **réprimé** par le code du travail et le statut de la fonction publique.*

L'université de Lille 3 **affirme** que le harcèlement sexuel :  
est contraire aux principes d'égalité auxquels elle est particulièrement attachée ;  
constitue une violence qui, si elle n'est pas dénoncée, contribue à une disqualification des victimes et à une justification de la loi des auteurs ;  
contribue à la discrimination et la disqualification de personnes qui ne sont pas toujours suffisamment entendues dans leur demande de protection, ni soutenues dans l'introduction de poursuites à l'encontre de leurs auteurs ;  
est une manifestation inacceptable d'abus de pouvoir.

**Elle ne peut accepter :**

que des personnes usent de la position qui est la leur en son sein pour abuser d'autrui ;  
que les conditions de travail ou d'études, que l'intégrité physique et la santé mentale de ses agents et de ses étudiants soient, de ce fait, compromises.

Afin de **lutter plus efficacement** contre le harcèlement sexuel, l'université de Lille 3 propose :

**d'entreprendre une réflexion** sur le harcèlement sexuel à l'université et sur la politique de prévention, d'information et de traitement des situations repérées.

**d'informer largement** ses étudiants et ses personnels sur la législation en vigueur et sur les voies de recours offertes aux victimes. Pour ce faire, elle affichera sur les panneaux réservés à l'administration dans tous les services et toutes les UFR les informations utiles au repérage et à la lutte contre le harcèlement sexuel. Elle communiquera aussi à tous ses personnels les textes en vigueur de même que les mesures qui auront été prises pour lutter contre ces agissements.

d'instaurer dès la rentrée universitaire 2006-2007 **une cellule de réflexion** qui aura pour mission de mettre en place une **cellule locale de veille** susceptible d'être la première interlocutrice des témoins et des victimes pour les informer et les soutenir dans leurs démarches.

Colette Lamarche, *Chargée de mission «Egalité des femmes et des hommes à l'université»*

# **Les services à l'étudiant**

# Accueil Central

Niveau forum, galerie située entre les bâtiments A et B

*Renseignements d'ordre général, remise des certificats de scolarité, création de nouveaux mots de passe, mise à disposition de dossiers divers (candidatures IUFM,...), certificats SNCF, ...*

☎ 03 20 41 70 58 ; 03 20 41 67 58 ; 03 20 41 66 07

## Maison de l'Étudiant – Entrée A8 (en face de la BU)

- **Direction de l'Administration, des Études et de la Vie Universitaire** (= DAEVU) – Niveau forum + 1

**Accueil** : guichet dans le hall.

☎ : 03 20 41 60 31

Responsable : Jacqueline BOUCHARD ([jacqueline.bouchard@univ-lille3.fr](mailto:jacqueline.bouchard@univ-lille3.fr))

**Inscriptions administratives** : *transferts de dossier, demandes de remboursement des droits d'inscription, demandes d'annulation d'inscription.*

Responsable : Valérie SOUILLEUX ([valerie.souilleux@univ-lille3.fr](mailto:valerie.souilleux@univ-lille3.fr)).

☎ : 03 20 41 61 90

**Examens et diplômes** : *gestion administrative, inscriptions aux examens, délivrance des diplômes.*

Responsable : Sylvie QUILLIEN ([sylvie.quillien@univ-lille3.fr](mailto:sylvie.quillien@univ-lille3.fr)).

☎ : 03 20 41 62 50

- **Bureau de la Vie Étudiante** – Niveau forum + 1

*Informations sur les aides financières individuelles (FSDIE -Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Étudiantes-, BCS, Fond national d'aide d'urgence...).*

*Informations sur les logements en résidence universitaire, la vie associative (agrément des associations étudiantes, aide au montage des projets financés dans le cadre du FSDIE-projets, suivi de projets FSDIE), sur la vie étudiante (relations avec l'AFEV, les municipalités, etc.).*

Responsable : Jacqueline BOUCHARD ([jacqueline.bouchard@univ-lille3.fr](mailto:jacqueline.bouchard@univ-lille3.fr))

☎ : 03 20 41 62 13

Adjoint à la responsable : Guillaume DEREGNAUCOURT  
([guillaume.deregnaucourt@univ-lille3.fr](mailto:guillaume.deregnaucourt@univ-lille3.fr), [daevu.vie-etudiante@univ-lille3.fr](mailto:daevu.vie-etudiante@univ-lille3.fr)). ☎ : 03 20 41 70 96

□ **Service Universitaire de Validation des Acquis et Compétences** (= SUVAC) – Niveau forum +1

*Validation des acquis (VAE, VAP), orientation, plans de formation, congés individuels de formation.*

Responsable : Fabienne HIEN ([fabienne.hien@univ-lille3.fr](mailto:fabienne.hien@univ-lille3.fr)).  
☎ : 03 20 41 66 47

□ **Service Universitaire Accueil Information Orientation**  
(= SUAIO) – Niveau forum

**Accueil, Information, Orientation** : *information sur les études, les professions et les concours de recrutement, conseils et accompagnement en orientation et réorientations, entretiens personnalisés.*

Responsable : Catherine LENAIN ([catherine.lenain@univ-lille3.fr](mailto:catherine.lenain@univ-lille3.fr)).  
☎ : 03 20 41 62 46

□ **Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle**  
(= BAIP) – Niveau forum

*Le BAIP propose aux étudiants un accompagnement vers leur insertion professionnelle, et ce dès la 1ère année.*

**Service des stages** : *conventions de stages, aide à l'insertion professionnelle, gestion des offres d'emploi et des stages, bourses d'aide à la mobilité dans le cadre de stages à l'étranger, édition d'annuaires professionnels.*

Responsable : Rachid DAHMANI ([rachid.dahmani@univ-lille3.fr](mailto:rachid.dahmani@univ-lille3.fr)).  
☎ : 03 20 41 61 62

**Université Emplois / Carrières** : *prospective, développement, valorisation. Mise en relation des acteurs, approche compétences, alternance (contrats de professionnalisation), entrepreneuriat, taxe d'apprentissage.*

Responsable : Marie-Christine LENOIR ([marie-christine.lenoir@univ-lille3.fr](mailto:marie-christine.lenoir@univ-lille3.fr)). ☎ : 03 20 41 61 61

**Service Relations Internationales** (= RI) – Niveau forum + 1

*Gestion des programmes d'échanges étudiants : Socrates (Erasmus, Comenius) – Isep (Etats-Unis, Australie, Canada anglophone) – Crepuq (Canada francophone) – Conventions bilatérales avec les universités partenaires, coopération internationale diplômante. Gestion des bourses de mobilité à l'internationale*

Responsable : Béatrice LEMAIRE ([beatrice.lemaire@univ-lille3.fr](mailto:beatrice.lemaire@univ-lille3.fr)).

☎ : 03 20 41 63 08 ou 03 20 41 63 91

## **Bureau des étudiants étrangers** – Niveau forum + 1

*Gestion de la procédure de pré-admission, de la procédure de validation d'études. Prise en charge des démarches auprès de la préfecture en vue de l'obtention (ou du renouvellement) du titre de séjour.*

Responsable : Brigitte COUSIN ([brigitte.cousin@univ-lille3.fr](mailto:brigitte.cousin@univ-lille3.fr)).

☎ : 03 20 41 64 12

## □ **Service InterUniversitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé** – (=SIUMPPS) – Niveau forum

Le SIUMPPS est un lieu d'accueil et d'écoute ouvert à tous les étudiants pendant la durée de leur cursus universitaire.

☎ : 03 20 19 02 70

Des assistantes sociales vous attendent également à l'antenne du Crous située sur le site du Pont-de-Bois (dans le bâtiment du Restaurant Universitaire). ☎ : 03 20 41 20 86

## □ **Relais Handicap** – Niveau forum

*Accueil et accompagnement des étudiants en situation de handicap (permanente ou temporaire) ou gravement malades : aménagements des études, examens, mise à disposition de matériel, tutorat, ...*

Responsable : Jacqueline BOUCHARD ([jacqueline.bouchard@univ-lille3.fr](mailto:jacqueline.bouchard@univ-lille3.fr))

☎ : 03. 20. 41 62 13


Chargée d'accueil : Noëlle ROGER ([relais.handicap@univ-lille3.fr](mailto:relais.handicap@univ-lille3.fr)).

☎ : 03 20 41 62 09

**École Doctorale** – Rez-de-chaussée de la Maison de la Recherche

*Gestion des admissions en doctorat, de la formation doctorale, des allocations de recherche, des soutenances de thèse et habilitations à diriger des recherches, de la mobilité à l'international des doctorants et de l'École doctorale algéro-française de français. Pour plus de détails, se reporter au site de Lille 3, rubrique « Recherche » puis « École doctorale ».*

Responsable : Virginie RASSON ([virginie.rasson@univ-lille3.fr](mailto:virginie.rasson@univ-lille3.fr)).

 : 03 20 41 68 48

## **Accueil dans les UFR**

*Pour toute question pédagogique ou organisationnelle concernant les formations gérées par les UFR (emplois du temps, examens de contrôles continus, ...). Les coordonnées de chaque UFR figurent sur le site de l'université (<http://www.univ-lille3.fr/>).*